MINISTÈRE DE LA **CULTURE,**
DES **COMMUNICATIONS**
ET DE LA **CONDITION FÉMININE**

RAPPORT
ANNUEL DE GESTION
]2007-2008[

Québec

MINISTÈRE DE LA **CULTURE,**
DES **COMMUNICATIONS**
ET DE LA **CONDITION FÉMININE**

RAPPORT
ANNUEL DE GESTION
]2007-2008[

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que par le Secrétariat à la politique linguistique.

Coordination
Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes

Révision linguistique
France Galarneau

Conception et graphisme
Paquin Design

Impression
LithoChic

Édition
Direction des relations publiques

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

www.mcccf.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-53915-5 (version imprimée)
978-2-550-53916-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2008

Imprimé sur du Chorus Art Silk, papier recyclé à 50 %, contenant 15 % de fibres postconsommation et est 100 % recyclable.

MADAME LA PRÉSIDENTE
OU MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
HÔTEL DU PARLEMENT
QUÉBEC

Madame la Présidente ou Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui comprend également celui du Secrétariat à la politique linguistique.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ces rapports rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère, auquel s'ajoute l'orientation relative aux responsabilités du Secrétariat à la condition féminine, ainsi que du Plan stratégique 2005-2008 du Secrétariat à la politique linguistique. Ces rapports font notamment état de leur contribution à la modernisation de l'État ainsi qu'aux priorités du gouvernement visant à promouvoir l'identité québécoise, sa langue et sa culture ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Veuillez agréer, Madame la Présidente ou Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

Christine St-Pierre
Québec, octobre 2008

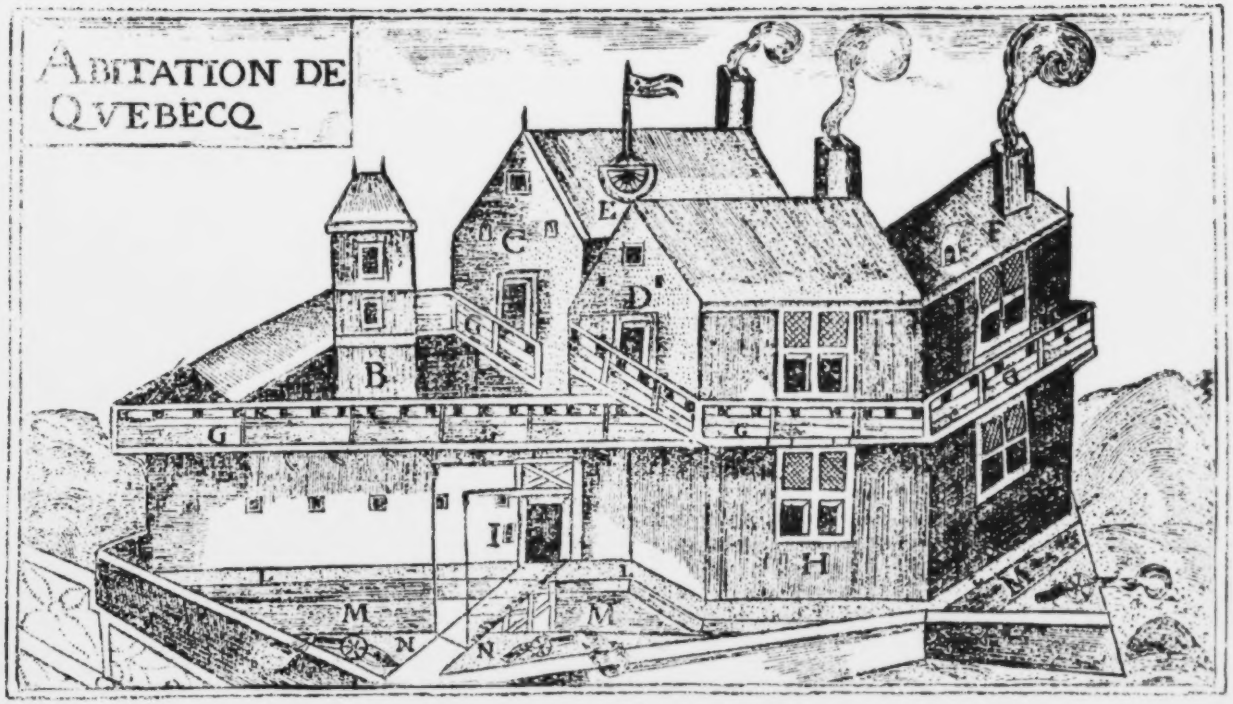

Gravure de l'Habitation de Champlain (1608), dont l'emplacement a été classé site historique et archéologique le 27 mars 2008, tirée de la réédition des *Œuvres de Champlain*. Montréal, Éditions du Jour, 1973.

MADAME CHRISTINE ST-PIERRE
MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2008.

Le rapport fait état des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère. Il intègre aussi l'orientation et les objectifs se rapportant à l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les résultats liés notamment à la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État, à l'avancement des travaux pour la construction de la future salle de concert acoustique de Montréal ainsi que ceux relatifs à l'élaboration et à la diffusion d'un livre vert sur le patrimoine culturel. Je tiens également à souligner que des actions importantes ont été réalisées pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

Christiane Barbe

Christiane Barbe
Québec, septembre 2008

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2008. Cette responsabilité porte également sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour m'appuyer dans cette responsabilité, le service de vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et m'a remis un rapport favorable à cet effet.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

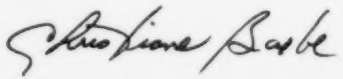

Christiane Barbe
Sous-ministre
Québec, septembre 2008

RAPPORT DE VALIDATION DU SERVICE DE VÉRIFICATION INTERNE

MADAME CHRISTIANE BARBE
SOUS-MINISTRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité, en tant que vérificateur interne du Ministère, consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Celui-ci a été effectué en tenant compte des normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre exercice, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

Luc Tremblay
Québec, septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 11

Faits saillants de l'année 12

I. La présentation du Ministère

1. La mission 15
2. L'organisation administrative 16

II. Le contexte de l'action ministérielle en 2007-2008

1. Le suivi du Plan stratégique 2005-2008 17
2. La poursuite de la modernisation du Ministère 17
3. Les enjeux et les priorités en matière de culture, de communications et de condition féminine 17

III. Les résultats de l'année

1. Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens 20
   - La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et l'enquête sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement 20
   - L'évaluation de programmes 22
   - L'allégement réglementaire 22
2. Les résultats relatifs au Plan stratégique 2005-2008 23

ENJEU 1
Orientation 1
Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus 24

ENJEU 2
Orientation 2
Favoriser la participation des citoyens et des citoyennes à la vie culturelle 36

Orientation 3
Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique 43

ENJEU 3
Orientation 4
Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international 46

ENJEU 4
Orientation 5
Adapter le réseau public d'action culturelle et l'industrie des communications 52

ENJEU 5
Orientation 6
Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes 57

IV. L'utilisation des ressources

1. Les ressources humaines 62
2. Les ressources budgétaires 64
3. Les ressources informationnelles 65

V. L'application des exigences législatives

1. L'accès à l'égalité dans la fonction publique 67
2. Le suivi de la politique linguistique 70
3. L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels 70
4. L'éthique au Ministère 71
5. La politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 71
6. Le développement durable 74
7. Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 74

Les annexes

Annexe 1 75

Liste des lois et règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (au 31 mars 2008)

Annexe 2 78

Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2007-2008 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)

Organigramme au 31 mars 2008 81

]INTRO[DUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine couvre l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2008. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

La première partie du rapport présente les faits saillants de l'année et décrit brièvement la mission du Ministère, son organisation interne ainsi que son réseau de partenaires.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats atteints en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2005-2008, auquel s'ajoute l'orientation relative aux responsabilités du Secrétariat à la condition féminine.

Dans la quatrième partie du rapport, le Ministère rend compte de l'utilisation des ressources humaines, budgétaires et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements. Enfin, la dernière partie présente les actions ministérielles posées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

UN LIVRE VERT SUR LE PATRIMOINE

Dévoilement, le 10 janvier 2008, d'un livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, qui énonce des orientations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel. Une tournée de consultation publique dans 12 villes du Québec a été amorcée le 18 février 2008.

LE LANCEMENT DE L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SALLE DE CONCERT DE MONTRÉAL

Lancement, le 21 décembre 2007, d'un appel de propositions pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle salle de concert acoustique de Montréal, principalement destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) : l'Adresse symphonique. Les trois consortiums retenus pour répondre à cet appel de propositions, soit Accès symphonique Montréal, Axor-Dalkia et Groupe immobilier Ovation, ont été invités à soumettre au gouvernement une proposition conforme aux exigences pour la réalisation de la salle de concert, sur l'esplanade est de la Place des Arts. Cette nouvelle étape a été élaborée en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE POUR LE RENFORCEMENT DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE

Au terme du sommet Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007, lequel a permis d'intensifier le dialogue en faveur du renforcement de la vision culturelle de Montréal, le gouvernement a pris plusieurs engagements concrets, dont l'octroi de 40 M$ pour la réalisation du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles et de 57 M$ pour le renouvellement et la bonification de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

L'ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

Lancement, le 10 mars 2008, d'un appel d'intérêt à l'intention des personnes désireuses d'utiliser et de mettre en valeur la bibliothèque Saint-Sulpice. Cet appel fait suite à l'acquisition par le Ministère, en février 2008, de ce bâtiment classé monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. À la suite de cet appel, le Ministère pourrait conclure une entente à long terme avec la personne retenue.

Musée de la mer de Pointe-au-Père dans le Bas-Saint-Laurent. Photo : Yvan Couillard

LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LA MOTION PICTURE ASSOCIATION OF AMERICA ET LE DOSSIER DU DOUBLAGE

Nomination par la ministre, le 18 juin 2007, d'un mandataire, Me Roy L. Heenan, pour mener les négociations en vue de renouveler les ententes sur la distribution des films américains et pour coordonner les demandes de l'industrie du doublage auprès des distributeurs américains.

Renouvellement, le 28 janvier 2008, de deux ententes entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Motion Picture Association of America et ses membres. Ces ententes, qui seront valides du 1er février 2008 au 31 janvier 2013, permettent au public québécois de voir les productions des grands studios d'Hollywood tout en assurant aux distributeurs de films du Québec l'accès aux œuvres cinématographiques provenant de toutes les parties du monde.

UNE AIDE ADDITIONNELLE POUR LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

À la suite de la révision du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, augmentation de 1 M$ pour favoriser l'accessibilité et la participation de la population aux médias, améliorer l'offre d'information locale et régionale et contribuer au développement des régions tout en participant à la promotion de la langue française.

LA CONSOLIDATION DU RÉSEAU MUSÉAL

Plusieurs actions ont été entreprises pour renforcer l'aide au réseau muséal, notamment une aide financière récurrente de 5 M$ pour consolider les institutions muséales déjà soutenues au fonctionnement par le Ministère et une aide de 7,5 M$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois pour soutenir le renouvellement total ou partiel d'expositions permanentes dans 34 institutions du réseau muséal, ainsi que la signature de deux ententes avec des regroupements régionaux d'institutions muséales afin de mettre sur pied des cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM).

L'ACTUALISATION DES RÈGLES DE GOUVERNANCE DE QUATRE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Les lois constitutives de quatre sociétés d'État ont été revues au cours de l'année conformément à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État. Il s'agit de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM), de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et de la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

L'AMENDEMENT DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC

Dépôt par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'Assemblée nationale, le 12 décembre 2007, du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne qui vise à renforcer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

LE PRIX ÉGALITÉ

Lancement, le 11 septembre 2007, de la première édition du Prix Égalité qui soulignera annuellement les initiatives visant à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Ce prix s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, rendue publique en décembre 2006. Le dévoilement officiel des lauréates et lauréats a eu lieu le 4 mars 2008. À cette occasion, six finalistes ont été récompensés dans les catégories suivantes : modèles et comportements égalitaires; égalité économique; conciliation travail-famille; santé; prévention de la violence de même que pouvoir et régions.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Publication, le 16 janvier 2008, *D'égale à égal? Un portrait statistique des femmes et des hommes*. Cet ouvrage s'inscrit dans la foulée de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Les statistiques descriptives du document permettent d'apprécier l'évolution comparée de la situation socioéconomique des femmes et des hommes au Québec en présentant divers indicateurs qui mesurent les écarts entre les conditions de vie des deux groupes.

LE SOUTIEN À LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LES LIEUX DE DÉCISION

Soutien à 53 projets retenus dans le cadre du programme À égalité pour décider 2007-2008. Le programme est assorti d'une enveloppe budgétaire annuelle de 1 M$ et vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales dans toutes les régions du Québec en soutenant divers organismes dans la réalisation de leurs projets.

]I[LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1. LA MISSION

Le Ministère, appuyé par un réseau de 14 sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il est également responsable de la coordination de l'application de la Politique culturelle gouvernementale. Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Le Ministère veut être le promoteur d'une culture dynamique, inclusive, ouverte, respectueuse de ses créatrices et créateurs et de son patrimoine. Elle doit aussi être accessible aux citoyennes et aux citoyens dans leur milieu de vie dans une perspective de développement durable. De même, le Ministère entend susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications ainsi qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux sociétés d'État et aux autres organismes relevant de la ministre de remplir leur mission. La liste est présentée à l'annexe 1 du rapport.

2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2008, le Ministère était constitué de trois grands secteurs d'intervention :

- le Secteur des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications;
- le Secteur de l'action territoriale, qui regroupe 13 directions régionales offrant des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- le Secrétariat à la condition féminine.

Ces secteurs étaient appuyés par des directions de soutien ministériel, notamment par la Direction générale de l'administration et le Secrétariat général.

Une agence gouvernementale fait partie du Ministère. Il s'agit du Centre de conservation du Québec (CCQ) qui offre des services en matière de conservation préventive et de restauration du patrimoine du Québec[1].

Un réseau de 14 organismes publics et sociétés d'État qui relèvent de la ministre vient appuyer l'action du Ministère dans la mise en œuvre de la mission liée à la culture, aux communications et à la condition féminine. Chacun y joue un rôle précis. Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du Ministère (64 % de son budget en 2007-2008), ces organismes ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP);
- Commission des biens culturels (CBC);
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- Conseil du statut de la femme (CSF);
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ);
- Musée d'art contemporain de Montréal (MACM);
- Musée de la civilisation (MC);
- Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ);
- Régie du cinéma;
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM);
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec);
- Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

1. Le Centre de conservation du Québec en tant qu'agence produit son propre rapport annuel de gestion.

LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2007-2008

1. LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

La reddition de comptes du Ministère, pour l'exercice 2007-2008, s'appuie principalement sur le Plan stratégique 2005-2008 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 11 mai 2005. Ce dernier constitue l'assise principale de l'action ministérielle. En ce qui concerne la condition féminine, la reddition de comptes se réfère à l'orientation portant sur la consolidation de l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes du plan stratégique de l'ancien ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

2. LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DU MINISTÈRE

Au cours de l'année le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de ses grands chantiers en vue de la modernisation de son organisation. Il a réalisé, notamment, les travaux pour l'implantation, dès le 1er avril 2008, de la nouvelle Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) développée pour l'ensemble de la fonction publique québécoise par le Centre de services partagés du Québec. SAGIR a pour objectif de remplacer les systèmes de gestion des ressources qui remontent au début des années 1970 par un système plus performant, tant pour la gestion budgétaire et comptable, pour la gestion des renseignements sur le personnel que pour la gestion des acquisitions.

3. LES ENJEUX ET LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CULTURE, DE COMMUNICATIONS ET DE CONDITION FÉMININE

Le Plan stratégique 2005-2008 pose cinq enjeux majeurs :

- l'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes ainsi que des conditions facilitant l'accès aux produits, aux œuvres et aux contenus culturels;
- le développement des publics de même que la sensibilisation et la participation des citoyens et des citoyennes aux arts, à la culture et aux communications;
- le rayonnement, la promotion et la protection de la culture et de l'identité québécoises à l'échelle internationale;
- la modernisation de la prestation des services culturels;
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi, en 2007-2008, la réalisation des priorités gouvernementales visant la promotion de l'identité du Québec et le développement de sa culture, qui sont énoncées dans *Briller parmi les meilleurs*, soit :

- l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes;
- la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles et l'appui à l'UNESCO dans l'adoption de la Convention à cet égard;
- le soutien au cinéma et à la production audiovisuelle;
- la promotion de la culture à l'étranger.

D'autres priorités, qui n'apparaissent pas dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère, ont marqué l'action ministérielle au cours de l'année. Parmi celles-ci, mentionnons :

- l'amendement de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;
- la construction de la future salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal;
- le renforcement de Montréal, métropole culturelle;
- l'acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- le renouvellement des ententes avec la Motion Picture Association of America;
- la consolidation du réseau muséal.

L'AMENDEMENT DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

Le 12 décembre 2007, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne qui vise à inscrire la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte québécoise.

Ce projet de loi fait suite à l'avis du Conseil du statut de la femme (CSF) *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*, diffusé le 27 septembre 2007, et à la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, laquelle a parmi ses objectifs de soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur les plans culturel et religieux.

À la suite de ce dépôt, une consultation générale sur le projet de loi n° 63 a été entreprise par la Commission des affaires sociales qui a siégé à l'Assemblée nationale du 12 au 20 février 2008. Trente mémoires ont été déposés et de nombreux organismes ou individus intéressés par la question ont été entendus.

LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE SALLE DE CONCERT POUR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Le 21 décembre 2007, le Ministère a lancé un appel de propositions pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle salle de concert acoustique de Montréal, principalement destinée à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) : l'Adresse symphonique. Les trois consortiums retenus pour répondre à cet appel de propositions (Accès symphonique Montréal, Axor-Dalkia, Groupe immobilier Ovation) ont été invités à soumettre au gouvernement une proposition conforme aux exigences pour la réalisation de la salle de concert, sur l'esplanade est de la Place des Arts. Cette nouvelle étape a été élaborée en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé du Québec. Les soumissionnaires ont jusqu'au 17 septembre 2008 pour déposer un projet préliminaire.

La compagnie ARTEC, spécialisée en acoustique et en scénographie, agira à titre de consultante auprès de la firme retenue et du gestionnaire de projet, en raison de son expertise qui répond en tous points aux attentes formulées par l'OSM.

Afin de s'assurer que la nouvelle salle de concert de l'OSM se distingue sur le plan architectural, tout en s'intégrant au complexe de la Place des Arts de Montréal et à l'environnement urbain, le Ministère a établi, en collaboration avec une firme de consultants, les principes et critères d'intégration urbaine et architecturale qui devront s'appliquer dans la réalisation de la salle.

LE RENFORCEMENT DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE

Au terme du sommet Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007, lequel a permis d'intensifier le dialogue en faveur du renforcement de la vision culturelle de Montréal, le gouvernement a pris plusieurs engagements concrets, dont l'octroi de 40 M$ pour la réalisation du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur Place des Arts du Quartier des spectacles, de 57 M$ pour le renouvellement et la bonification de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, de 3 M$ pour favoriser l'entrepreneuriat coopératif chez les artistes et créateurs de la relève, sans compter l'augmentation récurrente de 6 M$ des budgets du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui profitera largement aux artistes de la communauté montréalaise. Le gouvernement s'est également engagé à participer au comité de suivi de la Ville pour assurer les suites de ce grand Rendez-vous.

L'ACQUISITION DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

En février 2008, le Ministère s'est porté acquéreur de la bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal, un bâtiment classé monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels, afin de lui donner une nouvelle vocation et de favoriser sa fréquentation. Par la suite, le 10 mars 2008, il lançait un appel d'intérêt à l'intention des personnes désireuses d'utiliser et de mettre en valeur ce joyau patrimonial. À la suite de cet appel, le Ministère pourrait conclure une entente à long terme avec la personne retenue. Celle-ci devra s'engager à tenir des activités compatibles avec le potentiel historique et architectural de l'immeuble et favoriser son accessibilité au public.

LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LA MOTION PICTURE ASSOCIATION OF AMERICA ET LE DOSSIER DU DOUBLAGE

La ministre a nommé, le 18 juin 2007, un mandataire, Me Roy L. Heenan, pour mener les négociations en vue de renouveler les ententes sur la distribution des films américains et pour coordonner les demandes de l'industrie du doublage auprès des distributeurs américains.

Les deux ententes entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Motion Picture Association of America concernant la distribution de films ont été renouvelées le 28 janvier 2008. L'une porte sur la distribution de films pour présentation en public et l'autre sur la distribution de matériel vidéo pour usage domestique. Ces ententes, qui seront valides du 1er février 2008 au 31 janvier 2013, permettent au public québécois de voir les productions des grands studios d'Hollywood tout en assurant aux distributeurs de films du Québec l'accès aux œuvres cinématographiques provenant de toutes les parties du monde.

En ce qui a trait au dossier du doublage, Me Heenan a poursuivi ses travaux tout au long de l'année et un rapport a été remis à la ministre au début de l'exercice 2008-2009.

LA CONSOLIDATION DU RÉSEAU MUSÉAL

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année pour renforcer le soutien au réseau muséal, notamment une aide financière récurrente de 5 M$ pour consolider les institutions muséales déjà soutenues au fonctionnement par le Ministère et une aide de 7,5 M$ provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois pour soutenir le renouvellement total ou partiel d'expositions permanentes dans 34 institutions du réseau muséal, ainsi que la signature de deux ententes avec des regroupements régionaux d'institutions muséales afin de mettre sur pied des cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM).

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

1. LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et l'enquête sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement

Le Ministère a rendu publique, en mars 2007, une nouvelle déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Cette déclaration a été actualisée pour intégrer le mandat de la condition féminine et mise en ligne en avril 2008.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la déclaration de services en vigueur en 2007-2008, le Ministère a entrepris une étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement. Cette étude, réalisée par la firme Léger Marketing en mars 2008, reposait sur l'Outil québécois de mesure mis au point par le Secrétariat du Conseil du trésor et certains ministères et organismes. Les résultats de cette enquête démontrent que la satisfaction globale des usagers du service d'aide financière au fonctionnement est de 7,67 sur 10. En ce qui a trait à la qualité perçue du service, le résultat est de 8,36 sur 10 et pour le service en ligne di@pason, de 7,87 sur 10.

Dans la déclaration de services, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes suivants : l'accueil par le personnel, l'accessibilité aux services, le traitement des demandes ainsi que le traitement des plaintes. En voici les principaux résultats :

L'accueil par le personnel

Les résultats de l'étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement donnent les indications suivantes sur la qualité perçue du service reçu du Ministère. Elle a été mesurée sous différentes dimensions.

On observe que le respect est la dimension qui est la mieux perçue par les répondants du sondage.

QUALITÉ PERÇUE DES USAGERS À L'ÉGARD DU SERVICE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT PAR DIMENSION, MARS 2008

Dimension	Moyenne obtenue Échelle sur 10
Respect	9,48
Confidentialité	9,07
Empressement	8,95
Justice	8,87
Fiabilité	8,53
Empathie	8,26
Clarté du langage	7,75
Simplicité des démarches	6,83

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Enquête multiservices auprès de la clientèle. Étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard du service d'aide financière au fonctionnement, mars 2008.

Pour les trois thèmes suivants, les résultats portent sur l'ensemble de la clientèle du Ministère.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, au numéro sans frais 1 888 380-8882. De même, les personnes à mobilité réduite ont accès sans difficulté aux bureaux du Ministère.

La totalité des nouveaux contenus relatifs au système de gestion des programmes d'aide financière a été versée dans le site Web du Ministère.

Un accusé de réception a été envoyé à toutes les demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcccf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. En ce qui concerne les demandes d'information reçues par courrier, aucune statistique n'est tenue. Un mécanisme de traitement sera élaboré en 2008-2009.

TRAITEMENT DES DEMANDES EN 2007-2008 EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

	Délai moyen obtenu en jours ouvrables	Délai moyen ciblé en jours ouvrables
Demande d'aide financière		
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	4	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	14	10
Demande d'autorisation ou de permis		
Envoi d'un accusé de réception à toute demande d'autorisation de restauration d'un bien classé en vertu de la Loi sur les biens culturels	Non disponible[1]	10
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	Non disponible[1]	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	12	10
Demande d'agrément		
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	25	20
Demande de recommandation		
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistrée auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	Non disponible[1]	20

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, mai 2008.

2. Une révision du processus est en cours afin de permettre une compilation des données sur une base annuelle.
3. Idem.
4. Idem.

Le traitement des demandes

Le Ministère a offert un accès direct au service en ligne transactionnel sécurisé appelé di@pason. Les délais moyens obtenus à la suite du traitement des différentes demandes pour tous les types de services d'aide financière sont présentés dans le tableau ci-contre.

Le traitement des plaintes

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Ministère a reçu et traité 36 communications verbales ou écrites de citoyennes ou citoyens. Parmi elles, 10 peuvent être considérées comme des plaintes spécifiquement adressées au Ministère dont 5 concernent l'inscription au registre di@pason. Seize ont été des commentaires ou des demandes d'information, alors que 10 autres demandes et plaintes ont été redirigées, avec l'accord des personnes, vers d'autres unités administratives gouvernementales dont 6 sociétés d'État et organismes publics qui font partie du portefeuille ministériel. Le traitement de chacune a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements du Ministère contenus dans la Déclaration de services. Par ailleurs, compte tenu de la complexité du dossier, le Ministère a finalisé le traitement d'une plainte reçue en 2006-2007, à la satisfaction de la personne.

L'évaluation de programmes

L'évaluation périodique des programmes est une composante essentielle de la gestion axée sur les résultats et de la mise en œuvre du Plan gouvernemental de modernisation 2004-2007. En 2007-2008, trois évaluations ont été finalisées : le programme de soutien à la diffusion des arts de la scène, les ententes avec les Conseils régionaux de la culture et le programme La culture à l'école. Cette dernière évaluation a été réalisée conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ces évaluations ont contribué à l'actualisation des programmes et à l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes. Par ailleurs, le programme À égalité pour décider a également été évalué par le ministère de la Famille et des Aînés.

L'allègement réglementaire

Les travaux de rédaction d'un livre vert sur l'actualisation de la Loi sur les biens culturels se sont poursuivis au cours de l'exercice 2007-2008. Le livre vert a été rendu public le 10 janvier 2008 et il s'inspire de l'approche du gouvernement à l'égard du développement durable qui vise à faire en sorte que toutes les institutions du gouvernement soient concernées. La future loi devrait aussi simplifier la gestion du patrimoine.

2. LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en culture, en communications et en condition féminine menées par le Ministère au cours de la dernière année pour atteindre les objectifs inscrits dans son Plan stratégique 2005-2008. Précisons que les objectifs qui ont été atteints au cours de l'exercice 2005-2006 ne font pas l'objet d'une reddition de comptes dans le présent rapport. Par ailleurs, en 2006-2007, de nouveaux objectifs ont été définis pour suivre l'évolution du plan stratégique au chapitre des priorités ministérielles et gouvernementales. Pour l'année 2007-2008 qui correspond à la dernière année du plan stratégique ministériel, aucun changement n'a eu lieu par rapport à l'année précédente. Enfin, les résultats liés à certains objectifs ont été ventilés par région pour mieux rendre compte des particularités de chacune d'elles. Pour présenter ces données, le Ministère a utilisé une typologie des régions administratives qui les classe en fonction de leur distance des grands centres urbains.

TYPOLOGIE DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES[5]

Centrales	**Périphériques**	**Intermédiaires**	**Éloignées**
Montréal	Montérégie	Mauricie	Abitibi-Témiscamingue
Capitale-Nationale	Laval	Centre-du-Québec	Bas-Saint-Laurent
	Laurentides	Outaouais	Côte-Nord
	Lanaudière	Estrie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
	Chaudière-Appalaches		Nord-du-Québec
			Saguenay–Lac-Saint-Jean

Source : Typologie adaptée de Harvey, Fernand et Andrée Fortin, La nouvelle culture régionale, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 29-32.

5. Régions centrales (grands centres urbains), régions périphériques (à proximité de ces grands centres urbains), régions intermédiaires (entre les régions centrales ou périphériques et les régions éloignées) et régions éloignées (à grande distance des grands centres urbains).

ENJEU]1[L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE PROFESSIONNELLE DES CRÉATEURS ET DES ARTISTES AINSI QUE DES CONDITIONS FACILITANT L'ACCÈS AUX PRODUITS, AUX ŒUVRES ET AUX CONTENUS CULTURELS

ORIENTATION 1

SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION, LA DIFFUSION ET L'ACCÈS AUX ŒUVRES ET AUX CONTENUS

La culture s'exprime par la création artistique, la production, la promotion et la mise en marché des œuvres et des produits culturels issus des artistes, des organismes et des industries de la culture et des communications. Elle s'exprime également par l'accès de la population à des œuvres et à des contenus culturels, de même qu'à des établissements culturels comme les musées, les cinémas, les bibliothèques publiques et les écoles de formation professionnelle.

AXE D'INTERVENTION – STATUT SOCIOÉCONOMIQUE DES ARTISTES

Un plan d'action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes, rendu public le 22 juin 2004, continue de guider l'action du Ministère. Intitulé *Pour mieux vivre de l'art*, il comporte une série de mesures visant notamment l'amélioration du filet de sécurité sociale pour les créatrices et les créateurs.

OBJECTIF]1.1[

D'ici 2008, avoir assuré le leadership gouvernemental en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour améliorer le filet de sécurité des artistes :

1er sous-objectif 1.1.1 d'ici 2006, en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), s'assurer de la mise en place de tables de concertation en matière de prévention des blessures

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en place de tables de concertation en matière de prévention des blessures.

[RÉSULTATS]

La Table de concertation paritaire en santé et sécurité du travail du domaine des arts de la scène, mise sur pied en 2005 par la CSST en collaboration avec le Ministère, a pour mandat de trouver, de définir et de mettre en œuvre les moyens pour soutenir les employeurs et les travailleurs dans l'élimination des risques pour la santé et la sécurité dans le domaine des arts de la scène

José Navas durant l'événement *Pas de danse, pas de vie!* coordonné par le Regroupement québécois de la danse
Photo : Sylvain Légaré

(musique et variétés, théâtre, chant, danse, cirque). La table de concertation réunit des représentants patronaux et syndicaux provenant de 14 organismes ou associations œuvrant dans le domaine des arts de la scène ainsi que des représentants du Ministère, de la CSST et de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

La table de concertation a tenu deux rencontres en 2007-2008. Les travaux visaient à dresser un portrait des risques pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs engagés dans la production d'un spectacle.

L'étude exploratoire prévue dans le plan d'action a été réalisée par l'IRSST. Le rapport de recherche s'intitule : *Les risques du métier dans le domaine des arts de la scène*[6]. Il a été publié sur le site de l'IRSST, le 10 avril 2008. Cette étude a été réalisée grâce à la contribution financière de l'IRSST, du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de l'Union des artistes et de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec.

2e sous-objectif 1.1.2

d'ici 2006, en collaboration avec la CSST, veiller à la mise en œuvre de mesures permettant d'assurer une couverture en matière de santé et de sécurité de certains artistes.

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en œuvre de mesures permettant d'assurer une couverture en matière de santé et de sécurité de certains artistes.

[RÉSULTATS]

Depuis janvier 2006, comme prévu dans le plan d'action *Pour mieux vivre de l'art*, le Ministère et la CSST assurent la couverture des risques durant les activités d'entraînement qui se situent hors d'un contrat d'engagement. Il est désormais possible de protéger le revenu des danseurs et des danseuses en cas de lésions professionnelles subies dans une classe d'entraînement supervisée pourvu que ces derniers soient membres du Regroupement québécois de la danse (RQD) et participent à des activités reconnues dans le cadre du programme des classes d'entraînement en danse professionnelle. En vertu de cette entente, le Ministère assume le paiement de la cotisation annuelle. En 2007, 195 danseuses et danseurs ont été protégés par cette mesure, soit 11 de plus que l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur de cette entente, 14 danseuses et danseurs professionnels ont été indemnisés.

6. Accessible à l'adresse suivante : http://www.irsst.qc.ca/fr/_publicationirsst_100364.html

AXE D'INTERVENTION – BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LECTURE

Les principales interventions du Ministère dans le domaine des bibliothèques publiques concernent les bibliothèques publiques autonomes, les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), les bibliothèques spécialisées et les projets de construction et de rénovation de bibliothèques. L'action du Ministère vise à favoriser un meilleur accès de la population à des services de bibliothèques de qualité et un accroissement de la fréquentation de la bibliothèque publique par les citoyennes et les citoyens.

OBJECTIF]1.2[

D'ici 2008, accroître la fréquentation de la bibliothèque publique par les citoyennes et les citoyens :

1er sous-objectif 1.2.1

INDICATEUR

Taux de fréquentation de la bibliothèque publique municipale.

[RÉSULTATS]

La dernière enquête quinquennale sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois a été réalisée en 2004. Les résultats indiquaient que 48 % de la population québécoise fréquentait les bibliothèques publiques comparativement à 37 % en 1999, ce qui représente une augmentation de 11 points de pourcentage. La prochaine enquête est prévue pour 2009. Il sera alors possible de comparer l'indicateur de cet objectif entre les années 2004 et 2009. Rappelons les résultats obtenus en 1999 et 2004 selon le type de région.

FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, 1999 ET 2004

	1999	2004	Variation
	Pourcentage	Pourcentage	Point de pourcentage
Régions centrales	41	49	+8
Régions périphériques	38	48	+10
Régions intermédiaires	32	45	+13
Régions éloignées	31	45	+14
Ensemble du Québec	37	48	+11

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999 et 2004.

Photo : Bernard Fougères, BAnQ

En vue d'atteindre l'objectif visé, le Ministère poursuit ses efforts pour accroître l'offre d'activités et de services aux bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire québécois. Ainsi en 2007-2008, il a soutenu 125 bibliothèques publiques autonomes dans le développement de leurs collections, de même qu'il a appuyé le fonctionnement de 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques.

OBJECTIF]1.3[

D'ici 2008, avoir facilité l'accès aux collections des bibliothèques publiques par la mise en place de réseaux améliorant notamment le prêt entre bibliothèques.

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en place de réseaux facilitant le prêt entre bibliothèques publiques municipales.

[RÉSULTATS]

Découlant des recommandations de la Table de concertation des bibliothèques publiques, les travaux pour instaurer un catalogue collectif et un réseau de prêts entre bibliothèques se sont poursuivis en 2007-2008, en concertation avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Le déploiement de ces deux projets de même que le lancement des programmes d'aide financière visant à permettre aux bibliothèques publiques de se doter d'outils techniques nécessaires au réseautage ou de mettre à niveau leur infrastructure logicielle seront mis en branle en mai 2008.

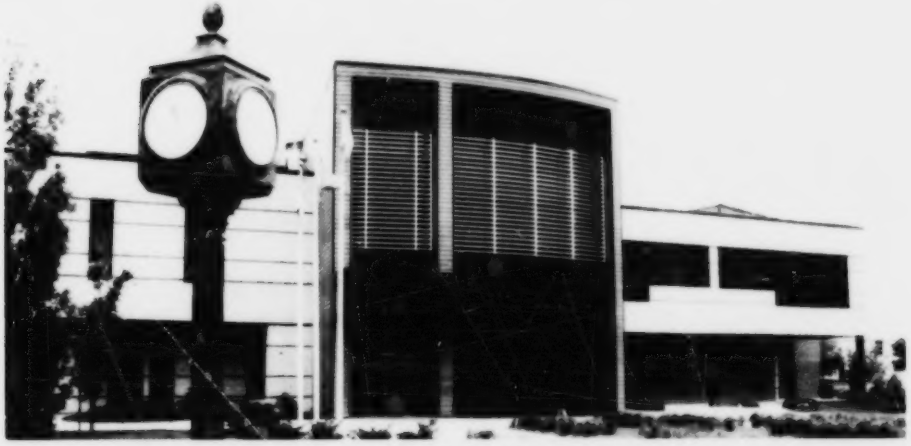

Bibliothèque de Sainte-Julie en Montérégie. Photo : Ville de Sainte-Julie

Par ailleurs, selon les données de *Bibliothèques publiques - Statistiques 2006*[7], ce sont 208 702 demandes de prêts entre les bibliothèques affiliées à un CRSBP qui ont été soumises en 2006 alors qu'on en comptait 174 395 en 2005, ce qui représente une augmentation de 20 %. Il est à noter toutefois que les données de 2005 comptabilisaient 10 CRSBP sur 11. Malgré l'augmentation du nombre de demandes de prêts, le taux de réponse à ces demandes demeure stable avec un résultat de 84 % comme en 2005.

7. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Bibliothèques publiques - Statistiques 2006*, 2008, 96 p.

AXE D'INTERVENTION – CINÉMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Rendu public en septembre 2003, le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle continue de guider l'action du Ministère.

Même si la SODEC est le principal maître d'œuvre en matière de cinéma et de production audiovisuelle, le Ministère poursuit ses efforts notamment pour assurer à la population de tout le territoire québécois l'accès à un visionnement sur grand écran du plus grand nombre de productions cinématographiques d'ici et d'ailleurs.

OBJECTIF]1.4[

D'ici 2008, augmenter la diffusion des films d'auteur dans le circuit des salles de cinéma parallèles :

1er sous-objectif 1.4.1

INDICATEUR

Longs métrages d'auteur dans les cinémas parallèles : nombre de projections et nombre de spectateurs.

NOMBRE DE PROJECTIONS DE LONGS MÉTRAGES D'AUTEUR ET ASSISTANCE DE 2005-2006 À 2007-2008

	Projections de longs métrages d'auteur			Assistance		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Régions centrales	112	110	112	25 949	23 011	26 936
Régions périphériques	292	313	356	37 630	33 619	43 098
Régions intermédiaires	127	110	86	17 493	12 791	11 573
Régions éloignées	320	354	320	50 525	41 317	41 469
Ensemble du Québec	851	887	874	131 597	110 738	123 076

Source : Association des cinémas parallèles du Québec, mai 2008.

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, 874 projections de longs métrages d'auteur ont eu lieu dans le réseau des salles parallèles, ce qui correspond à 1 % de moins qu'en 2006-2007. Au chapitre de l'assistance, une augmentation de 11 % a été observée.

Au cours des trois dernières années, ce sous-objectif, au chapitre de l'assistance, a été légèrement dépassé de 5 %; la moyenne observée a été de 121 804 entrées. Par ailleurs, il a été surpassé concernant les projections; l'écart est de 48 % et le nombre de projections s'établit en moyenne à 871.

2e sous-objectif 1.4.2

INDICATEUR

Courts métrages d'auteur dans les cinémas parallèles : nombre de projections et nombre de spectateurs.

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, un seul court métrage a été présenté dans le réseau des salles parallèles, dans sept régions du Québec, en avant-programme d'un long métrage. Comme précisé déjà en 2006-2007, le nombre de courts métrages disponibles pour projection sur support pellicule 35 mm tend à diminuer. Or, il s'agit du principal support utilisé par le réseau des salles parallèles.

Si cet objectif du Ministère n'a pas été atteint par les activités de programmation régulières du réseau des salles parallèles, il n'en demeure pas moins que des initiatives de diffusion du court métrage continuent d'être soutenues à l'intérieur d'activités spéciales gérées par des organismes admissibles au programme d'aide à la diffusion du cinéma d'auteur dans quelques régions du Québec. Les statistiques pour ces projections ne sont toutefois pas disponibles.

NOMBRE DE PROJECTIONS DE COURTS MÉTRAGES D'AUTEUR ET ASSISTANCE DE 2005-2006 À 2007-2008

	Projections de courts métrages d'auteur			Assistance		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Régions centrales	4	13	1	875	2 354	367
Régions périphériques	14	36	2	2573	3 497	330
Régions intermédiaires	6	15	2	642	1 808	217
Régions éloignées	18	35	2	1 946	4 207	103
Ensemble du Québec	42	99	7	6036	11 866	1017

Source : Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ, 2008).

AXE D'INTERVENTION – PATRIMOINE ET INSTITUTIONS MUSÉALES

Le patrimoine est une ressource transmise de génération en génération, qui relève d'une responsabilité partagée. À ce titre, et pour que les partenaires du Ministère et les acteurs soient en mesure d'en assurer la protection et la sauvegarde, l'accent doit être mis sur la connaissance nécessaire et préalable à sa conservation, à son interprétation et à son utilisation comme ressource collective, tant sur le plan culturel que sur le plan matériel. La protection du patrimoine constitue par ailleurs un levier de développement durable. Au cours de l'année, la priorité dans ce domaine a été accordée aux inventaires du patrimoine et à la consolidation du partenariat entre les musées.

OBJECTIF]1.5[

D'ici 2008, avoir développé et rendu disponibles en ligne les inventaires du patrimoine québécois sur les lieux de culte, sur les biens culturels protégés et les arrondissements.

INDICATEUR

Proportion des inventaires du patrimoine québécois sur les lieux de culte, sur les biens culturels protégés et les arrondissements rendus disponibles en ligne

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi l'inventaire du patrimoine québécois. Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que l'on peut consulter en ligne à l'adresse http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca, permet maintenant la consultation de 12 000 immeubles protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Durant l'année, la diffusion de l'information des plaques commémoratives inventoriées a été achevée. L'année dernière, 80 % d'entre elles étaient présentées dans le répertoire.

Des inventaires sur les immeubles ont été réalisés dans deux arrondissements historiques, soit l'arrondissement historique de Beauport et l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Ainsi, pour les arrondissements historiques déjà inventoriés, la totalité des biens que l'on souhaite diffuser est maintenant disponible dans le répertoire.

Émile Nelligan au début de 1899
Photo : Laprès & Lavergne, Montréal
Université d'Ottawa, CRCCF, Fonds Paul-Wyczynski (P19), Ph29-23-2

Carnet *Les tristesses* d'Émile Nelligan de 1929
classé bien historique le 8 novembre 2007
Photo : Musée national des beaux-arts du Québec, Jean-Guy Kérouac, 2007. Propriété de Pierre Lassonde

L'inventaire de la collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau constituée de 3 660 biens mobiliers a été entrepris à l'été 2007 et se poursuivra durant la saison estivale de 2008. Les efforts déployés afin de faciliter l'accès à l'information des biens patrimoniaux inventoriés ont permis de conclure des ententes, notamment avec la Ville de Québec et la Ville de Montréal pour que leurs données soient intégrées dans le répertoire.

Rappelons que depuis 2005, 100 % de l'information sur les lieux de culte construits avant 1975 est disponible sur le site Web du Conseil du patrimoine religieux du Québec. L'évaluation patrimoniale des lieux de culte de l'île de Montréal construits après 1945, amorcée en 2006, sera accessible au cours de l'année financière 2008-2009.

OBJECTIF]1.6[

D'ici 2008, avoir consolidé, dans les régions du Québec, le partenariat entre les institutions muséales pour améliorer leur offre de services, notamment :

1er sous-objectif 1.6.1 en rendant opérationnel, durant l'année 2006-2007, le Service de soutien aux institutions muséales

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'opérationnalisation du Service de soutien aux institutions muséales.

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, le Service de soutien aux institutions muséales (SSIM) a pris son envol et a pu réaliser plusieurs projets en collaboration avec ses partenaires, le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée de la civilisation, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Centre de conservation du Québec.

Tel que cela est inscrit dans le plan d'action du SSIM, divers services et outils visant à consolider le réseau muséal et à favoriser le partage d'expertise ont été réalisés, dont le guide *Réaliser une exposition, guide pratique*; le guide *Élaborer une politique de gestion des collections*; et le répertoire *Ressources bibliographiques en muséologie*. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web du Ministère. Les guides ont été remis à toutes les institutions muséales reconnues par le Ministère.

Le SSIM a également offert une première activité de partage d'expertise et un premier stage en gestion des collections. D'autres activités et stages sont déjà programmés et seront offerts au cours de la prochaine année. Le SSIM fait la promotion de ses activités et de ses outils par des rencontres avec les représentantes et représentants des institutions muséales en région, en collaboration avec les agentes et agents régionaux du Ministère.

Exposition du Musée huron-wendat. Photo : Jean-Louis Régis

2e sous-objectif 1.6.2

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en place des cellules régionales d'expertise en muséologie dans les deux régions pilotes.

[RÉSULTATS]

L'implantation de deux cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM) a été réalisée avec succès. Deux regroupements régionaux d'institutions muséales ont signé une entente d'un an avec le Ministère afin de procéder aux différentes étapes d'implantation d'une CREM. Il s'agit de Médiat-Muse dans la région de la Mauricie–Centre-du-Québec et de Montmusée en Montérégie.

Les deux regroupements ont procédé à l'embauche d'une personne coordonnatrice afin d'analyser les besoins des institutions de leur région respective et d'élaborer un plan d'action portant sur le partage des services muséologiques et administratifs en partenariat avec le milieu. Les actions réalisées au cours de la dernière année permettront de renouveler les ententes des CREM au printemps 2008 pour une seconde année afin d'amorcer, entre autres, la réalisation de leur plan d'action.

De plus, considérant la présence d'un regroupement d'institutions muséales formé depuis de nombreuses années, une troisième expérience de CREM sera implantée au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

3e sous-objectif 1.6.3 :

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'élaboration du cadre d'évaluation des cellules régionales d'expertise en muséologie dans les régions pilotes

[RÉSULTATS]

Pour chaque entente signée, des indicateurs de performance ont été définis avec les partenaires afin de procéder à l'évaluation des expériences d'implantation de cellules régionales d'expertise en muséologie (CREM). Cependant, compte tenu du fait que la première année était réservée uniquement aux démarches d'implantation, l'élaboration du cadre d'évaluation des CREM a été reportée afin de permettre au projet de prendre son envol de façon appropriée.

OBJECTIF]1.7[

Avoir amorcé en 2006 la mise en place du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine.

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en place du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine.

[RÉSULTATS]

Annoncé à l'occasion du discours du budget 2006-2007, le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) a été lancé le 6 septembre 2006. Il propose de nouvelles mesures financières destinées à soutenir la restauration, le recyclage, la mise aux normes et la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Les activités des quatre volets du Fonds ont débuté en 2006-2007 par une entrée de fonds de 5 M$, suivie de 10 M$ annuellement. Le Fonds est alimenté par les revenus de l'impôt sur le tabac et de ceux des intérêts provenant du fonds. Les quatre volets sont les suivants :

- Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels
- Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif
- Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement
- Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales

Maison du Notaire de Trois-Pistoles durant les rénovations. Photo : Roger Picard, MCCCF

Maison du Notaire de Trois-Pistoles dans le Bas-Saint-Laurent
Photo : Les amis de l'Art, Maison du Notaire

En 2007-2008, le Ministère a annoncé des engagements de 27,1 M$ sur des investissements de 56,2 M$ pour 99 projets d'immobilisation dans le secteur du patrimoine. En 2006-2007, 44 projets ont été soutenus; la part du Ministère représentait 7,6 M$ sur des investissements de 19,3 M$.

Globalement, en tenant compte des contributions provenant des différents partenaires, soit le secteur privé, les municipalités, les communautés religieuses, les universités, les organismes sans but lucratif, etc., ce sont environ 200 M$ qui seront investis d'ici 2011.

OBJECTIF]1.8[

D'ici 2008, avoir mis en place une stratégie de conservation du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable, notamment par la présentation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel.

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en place d'une stratégie de conservation du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable.

Consultation sur la révision de la Loi sur les biens culturels le 17 mars 2008 à Montréal. La ministre Christine St-Pierre était accompagnée de Gerald Grandmont, Fernand Lévesque et Louise Brunelle-Lavoie. Photo : Eric Myre

[RÉSULTATS]

Le 10 janvier 2008, la ministre rendait public un livre vert sur le patrimoine culturel, intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, et lançait une vaste consultation publique sur la révision de la Loi sur les biens culturels. Au 31 mars, des séances de consultation se sont tenues dans 7 villes et ont permis d'entendre 55 groupes et individus. La tournée de consultation prendra fin en juin 2008, au terme de 15 journées de consultation dans 12 villes différentes, et mènera à la préparation d'un projet de loi en vue d'un dépôt à l'Assemblée nationale à l'automne 2008. L'actualisation de la loi a pour objectifs, d'une part, de reconnaître les rôles assumés tant par les municipalités et le gouvernement que par les citoyennes et citoyens et le milieu associatif et, d'autre part, d'affirmer la nécessité de préserver le patrimoine culturel québécois, qu'il soit immobilier, mobilier, immatériel ou paysager.

AXE D'INTERVENTION – FORMATION PROFESSIONNELLE

L'amélioration des conditions de vie des artistes passe par une formation professionnelle d'excellence reconnue internationalement. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui relevait du Ministère jusqu'au 30 mars 2007, n'était pas un établissement reconnu par la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire. Le Conservatoire ne pouvait donc pas délivrer de diplômes universitaires à ses élèves. C'est pourquoi des démarches législatives ont été entreprises pour qu'il devienne un établissement d'enseignement public autonome.

OBJECTIF]1.9[

D'ici 2008, viser à ce que les élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec soient titulaires, au terme de leur formation, d'un diplôme universitaire reconnu internationalement.

INDICATEUR

Degré d'avancement des travaux en vue de l'attribution aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec d'un diplôme universitaire reconnu internationalement grâce à la mise en vigueur de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

[RÉSULTATS]

Rappelons que le 15 juin 2006, la Loi modifiant le projet de loi C-62.1 a été adoptée par l'Assemblée nationale (Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec [2006, chapitre 26]). Cette loi revoit les dispositions concernant l'administration du Conservatoire, notamment en instituant un nouvel établissement d'enseignement public autonome. Le changement de statut du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est devenu effectif le 31 mars 2007. Depuis l'adoption de cette loi, des démarches visant à permettre au Conservatoire de délivrer des grades, diplômes, certificats et autres attestations d'études universitaires ont été menées auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'une part, et de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), d'autre part.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Conservatoire a déposé deux de ses programmes de niveau universitaire auprès de la CEP. Ces programmes sont le baccalauréat en musique, profil interprétation, et la maîtrise en musique, profil interprétation.

Ces programmes ont franchi avec succès l'étape de préanalyse effectuée par la CEP. Subséquemment, une délégation de commissaires et d'experts a visité la direction générale ainsi que chacun des conservatoires de musique afin de rencontrer les gestionnaires, le corps professoral, le personnel et les élèves et d'évaluer les ressources que le Conservatoire met en œuvre pour la réalisation de ses programmes. L'avis de qualité que doit produire la CEP à l'égard de ces deux programmes est en cours de rédaction.

ENJEU]2[

ORIENTATION 2

FAVORISER LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES À LA VIE CULTURELLE

Une culture est vivante si elle est enracinée dans la population. L'accès aux œuvres et aux contenus culturels, le développement des publics de même que la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens aux arts, à la culture et aux communications sont des enjeux majeurs pour le Ministère. Les milieux scolaire et municipal, par exemple, sont des partenaires importants à cet égard. Que leurs actions soient menées dans leurs secteurs respectifs ou en partenariat, cela améliore automatiquement la qualité de vie de la population.

AXE D'INTERVENTION – COLLECTIVITÉS ET COMMUNAUTÉS

La rencontre avec le monde de la culture et des arts suppose une familiarisation avec les œuvres et l'univers culturel, idéalement dès le plus jeune âge. L'école est donc un lieu privilégié de sensibilisation à la culture et au développement des publics. Par ailleurs, la conclusion d'ententes de partenariat avec les instances locales et régionales constitue un moyen efficace d'harmonisation et d'intégration des activités et des services culturels sur le territoire.

OBJECTIF]2.1[

Dès 2005, conjointement avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées ayant participé à des activités artistiques et culturelles, conformément au programme La culture à l'école.

INDICATEUR

Taux d'augmentation du nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées ayant participé à des activités artistiques et culturelles conformément au programme La culture à l'école.

Lancement de la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école 2008. Photo : Éric Labonté

[RÉSULTATS]

Le programme La culture à l'école est géré conjointement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Étant donné que les rapports d'activités des commissions scolaires sont produits trois mois après la fin de l'année scolaire, le Ministère doit donc se référer aux résultats de l'année précédente. Ainsi, durant l'année scolaire 2006-2007, 466 781 élèves ont participé à 7 337 activités à l'école et à 1 529 sorties culturelles, pour un total de 8 866 activités réalisées dans le cadre du programme.

Ces chiffres indiquent une très nette augmentation par rapport à l'année 2005-2006. Cette augmentation est reliée en grande partie à la fin des effets du boycottage des activités culturelles exercé par le personnel enseignant dans le contexte du renouvellement de sa convention collective avec le gouvernement du Québec.

Le coût par élève participant pour l'année 2006-2007 est de 5,58 $. Ce calcul tient compte uniquement des montants de transfert des partenaires et exclut les frais de fonctionnement du programme.

PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE DE 2004-2005 À 2006-2007

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'élèves qui ont participé	406 327	290 195	466 781
Nombre d'activités à l'école	non disponible	2 414	7 337
Nombre de sorties culturelles	non disponible	686	1 529
Nombre d'activités réalisées	1 470*	3 100	8 866
Coût par élève participant	6,16 $	8,98 $	5,58 $

* Donnée partielle

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mars 2008

OBJECTIF]2.2[

D'ici 2008, faire passer de 60 % à 75 % la proportion de la population rejointe par une entente de partenariat.

INDICATEUR

Proportion de la population rejointe par une entente de partenariat.

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, 72 % de la population du Québec est touchée par une entente de partenariat comparativement à 68 %[8] au terme de l'exercice précédent. Le Ministère a annoncé, au cours de l'année, la signature de 38 ententes sur les 109 en vigueur au 31 mars 2008, soit :

- 79 ententes de développement culturel avec des municipalités ou des municipalités régionales de comté (MRC);
- 25 ententes spécifiques de régionalisation;
- 5 ententes avec des nations autochtones.

Les 79 ententes de développement culturel avec des municipalités ou des MRC touchent 66 % de la population du Québec tandis que les ententes avec les nations autochtones concernent 58 % de cette population. En ce qui a trait aux 25 ententes spécifiques de régionalisation en cours, 2 d'entre elles joignent directement 5 % de la population québécoise. Quant aux 23 autres ententes spécifiques, elles ont une portée plus limitée car elles s'adressent à des clientèles particulières. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau suivant :

POURCENTAGE DE LA POPULATION TOUCHÉE PAR UNE ENTENTE DE PARTENARIAT DE 2006-2007 À 2007-2008

	2006-2007[9]	2007-2008
Régions centrales	89	89
Régions périphériques	50	52
Régions intermédiaires	81	91
Régions éloignées	59	66
Ensemble du Québec	68	72

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, mai 2008.

Dans les régions centrales, une stabilisation du nombre d'ententes et du pourcentage de la population est observée. Dans les régions périphériques, l'augmentation de la population touchée par une entente est de 2 points de pourcentage; dans les régions intermédiaires, on observe une augmentation de 10 points de pourcentage et dans les régions éloignées, l'augmentation est de 8 points de pourcentage.

8. Donnée révisée.
9. *Idem*.

OBJECTIF]2.3[

D'ici 2008, avoir renforcé le rayonnement culturel de Québec en tant que capitale nationale, notamment :

1er sous-objectif 2.3.1

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en œuvre des projets de pratiques culturelles en amateur

[RÉSULTATS]

En janvier 2008, la Ville de Québec proposait un Cadre d'intervention en matière de développement artistique et culturel professionnel, soit une série de huit mesures :

- Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels;
- Soutien à la vitalité culturelle par les organismes en résidence au Grand Théâtre de Québec;
- Soutien au développement des projets de la relève – *Première Ovation*;
- Accessibilité aux lieux de diffusion professionnels – *Sésame*;
- Accessibilité aux sorties culturelles – *Accès billetterie*;
- Culture sur mesure;
- Art public – *Mobilier urbain artistique*;
- Soutien aux projets de développement.

La plupart de ces mesures seront intégrées à l'Entente de développement culturel 2009-2012 entre le Ministère et la Ville de Québec.

2e sous-objectif 2.3.2

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise sur pied de nouvelles initiatives pour la relève artistique dans le cadre d'ententes de partenariat

[RÉSULTATS]

Un des quatre enjeux ciblés par le diagnostic culturel régional, achevé en 2006, est la nécessité de créer de nouvelles initiatives pour la relève artistique. Or, le Ministère et le CALQ ont signé avec le Centre local de développement (CLD) de Québec, le Forum Jeunesse et la Conférence

régionale des élus (CRE), une entente de partenariat portant sur la relève artistique et culturelle professionnelle de la région de la Capitale-Nationale. D'une durée de trois ans, cette entente totalise un investissement de 880 000 $ de la part des différents partenaires, y inclus la contribution d'un partenaire privé, la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Les projets ont pour objet d'améliorer les conditions de pratique, la consolidation des organismes ou l'acquisition et le renouvellement d'équipements spécialisés mineurs à des fins de création, de production et de diffusion.

En 2007-2008, l'Entente de soutien à la relève artistique professionnelle a permis de soutenir 16 projets présentés par 13 organismes comparativement à 15 projets présentés par 10 organismes en 2006-2007. L'Entente a aussi permis d'octroyer 12 bourses à 27 artistes professionnels, dont plusieurs sont membres de collectifs d'artistes, ce qui est le même nombre qu'en 2006-2007.

3e sous-objectif 2.3.3

INDICATEUR

Degré d'avancement de la planification des actions concertées pour la mise en valeur des cinq arrondissements historiques de la région de Québec, avec les municipalités et autres partenaires régionaux concernés.

Vue aérienne sur les arrondissements historiques du Vieux-Québec et de Sillery
Photo : Pierre Lahoud

[RÉSULTATS]

Plusieurs projets de restauration d'immeubles patrimoniaux ont été effectués dans les cinq arrondissements historiques de la Capitale-Nationale :

- dans l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, 18 propriétaires ont profité de la subvention de 89 491 $ versée à la MRC pour le programme d'aide à la restauration intégré à l'entente 2007-2010 avec ce partenaire;
- tous les arrondissements historiques de la Capitale-Nationale ont pu bénéficier d'un élargissement du territoire d'application des programmes de mise en valeur architecturale de l'entente de développement culturel, autrefois réservés à l'arrondissement historique du Vieux-Québec; par exemple, 107 projets provenant des arrondissements historiques du Vieux-Québec, de Sillery, de Charlesbourg et de Beauport ont reçu un soutien financier de près de 1,2 M$ dans le cadre du programme Maître d'œuvre et du Programme d'intervention prioritaire pour les biens culturels (PIBC).

En vertu de l'entente de développement culturel avec la Ville de Québec, l'approfondissement de la connaissance et des mécanismes de gestion des arrondissements historiques de Sillery, de Beauport, de Charlesbourg et du Vieux-Québec a été poursuivi de manière à mieux encadrer les interventions sur ces territoires.

OBJECTIF]2.4[

D'ici 2008, avoir renforcé le rôle de Montréal comme pôle de rayonnement de la culture québécoise en tant que métropole internationale, d'une part, et en tant que milieu interculturel à visage français, d'autre part, notamment :

1er sous-objectif 2.4.1

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'identification des facteurs attractifs de Montréal en tant que métropole culturelle.

[RÉSULTATS]

Lors de l'événement Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007, près de 1 300 personnes ont accepté l'invitation à définir la voie que prendra Montréal au cours des 10 prochaines années. Les partenaires du Rendez-vous, la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, Culture Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ont été enchantés de la qualité et de la pertinence des échanges et se sont réjouis de la mobilisation de la société montréalaise autour d'un objectif partagé et d'une vision commune. Outre les engagements des différents paliers de gouvernement qui en sont ressortis, cet événement a été l'occasion de discuter des priorités de développement de Montréal et d'identifier les facteurs attractifs de la Métropole, notamment la performance de la création, la qualité, la quantité et la diversité des festivals et l'importance du patrimoine bâti particulièrement dans le Vieux-Montréal.

Par l'adoption du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, les partenaires se sont donné un horizon de 10 ans pour organiser et moduler les interventions à effectuer et également pour amorcer, mettre en œuvre et réaliser de grands projets.

La future place du Quartier des spectacles, projet annoncé lors du Rendez-vous novembre 2007. Photo : Daoust Lestage inc.

2e sous-objectif 2.4.2

INDICATEUR

Nombre de projets culturels réalisés visant les publics exclus dans les secteurs qui présentent des caractéristiques d'exclusion

[RÉSULTATS]

En 2005, le Ministère et la Ville de Montréal ont procédé à la révision des programmes conjoints en matière d'accès à la culture inscrits dans l'entente de développement culturel. En 2007, 61 projets ont été retenus pour leur potentiel à joindre les publics exclus. En 2006, ce nombre était de 67. Au-delà du bilan quantitatif de ces initiatives, les partenaires croient à l'impact de l'implication à long terme, des échanges de qualité générés par ces projets, de la mobilisation des ressources, des liens créés et des influences réciproques entre les artistes, les intervenants et la population. Au cours de la dernière année, les partenaires ont aussi souhaité faire le point sur la médiation culturelle, un objectif au cœur des initiatives d'accès à la culture financées dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008. À la mi-juin 2007, ils ont réuni autour de la médiation culturelle des représentants de quelques organismes et des arrondissements montréalais. Cette expérience répondait à un intérêt croissant à l'endroit de la médiation culturelle et à un besoin de mise à jour des approches sur le territoire montréalais.

3e sous-objectif 2.4.3

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'élaboration de la stratégie pour soutenir les artistes et les organismes de Montréal issus des communautés culturelles

[RÉSULTATS]

En vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008, le Ministère et la Ville de Montréal ont, notamment, privilégié une approche de mentorat auprès des artistes issus des communautés culturelles. Depuis 2006-2007, les programmes d'accompagnement de Montréal Arts Interculturels (MAI) et de Musique Multi-Montréal (MMM) ont contribué à l'avancement des artistes et à la réussite de leurs projets, ce qui encourage les partenaires, le Ministère, le CAM, le CALQ et la Ville de Montréal à poursuivre l'expérience. Que ce soit par un accompagnement très personnalisé (quelques artistes par année) ou par un soutien plus ponctuel (liste de presse, prêt de matériel technique, etc.) les artistes apprécient ces services et les retombées tangibles pourront davantage être mesurées dans quelques années.

Projet Découvertes théâtrales de la Maison Théâtre. Photo : François Desaulniers

ORIENTATION 3

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS AU PROFIT DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

La diversité de l'information à laquelle ont accès les Québécoises et les Québécois est nécessaire à la santé démocratique et économique des régions. Or, depuis quelques années au Québec, comme ailleurs dans le monde, on observe une certaine concentration de la propriété des médias. L'accès à une information locale diversifiée est aussi un enjeu stratégique pour les régions et les communautés locales.

AXE D'INTERVENTION – DIVERSITÉ DE L'INFORMATION

Les enjeux soulevés par la concentration de la presse et par la propriété croisée – lorsqu'un même groupe possède différents types de médias – concernent le milieu de l'information, mais aussi celui de la culture, et interpellent les gouvernements en ce qui a trait :

- au maintien de la diversité des points de vue, de la qualité et de la circulation de l'information, garantes de la vie démocratique;
- au maintien de la diversité des contenus, reflet de la vie culturelle.

Dans un contexte de concentration de plus en plus grande de la propriété des médias, la protection de la démocratie justifie que le gouvernement soutienne un réseau de médias communautaires bien ancrés dans leur milieu et reflétant leur réalité locale et régionale.

OBJECTIF]3.1[

D'ici 2008, avoir évalué et, le cas échéant, mis en œuvre différents outils permettant d'améliorer les mécanismes de régulation en matière de communications.

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'évaluation et de la mise en place des différents outils permettant d'améliorer les mécanismes de régulation en matière de communications.

[RÉSULTATS]

En 2005-2006, un comité formé de représentants du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et du Ministère a élaboré différents scénarios en vue de négocier une entente administrative avec le gouvernement fédéral dans le domaine des communications. La négociation d'une telle entente permettrait de donner au Québec des moyens d'intervenir dans l'élaboration et l'application, sur son territoire, des politiques fédérales en radiodiffusion et en télécommunications.

Au printemps 2007, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a proposé à son homologue du SAIC de négocier avec le gouvernement fédéral non seulement une entente en matière de communications, mais aussi une entente relative à la culture. Après s'être entendus sur un scénario de négociation d'une entente Canada-Québec relative aux communications de même que sur un cadre de négociation en matière culturelle, les deux ministres ont adressé le 9 avril 2008 une lettre conjointe à la ministre du Patrimoine canadien et au ministre de l'Industrie pour leur faire part de la volonté du Québec d'entreprendre, dans les meilleurs délais, des discussions relatives à la conclusion d'ententes Canada-Québec dans ces deux secteurs.

Dans le cadre des mécanismes de régulation en matière de communication, le Ministère est intervenu par quatre lettres ou mémoires adressés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le but de défendre les intérêts du Québec. Les voici :

- Mémoire concernant la diversité des voix transmis par M^me^ Christiane Barbe, sous-ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au Secrétaire général du CRTC, M. Robert A. Morin, le 16 juillet 2007;
- Lettre adressée au CRTC par M^me^ Christiane Barbe, le 16 juillet 2007, concernant le Code d'indépendance journalistique;
- Lettre adressée au CRTC par M^me^ Christiane Barbe, le 27 juillet 2007, concernant le rapport du Groupe de travail sur le Fonds canadien de télévision;
- Mémoire transmis au CRTC par M^me^ Christiane Barbe, le 25 janvier 2008, concernant le tarif d'abonnement aux signaux de télévision en direct et la révision des cadres de réglementation des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs.

OBJECTIF]3.2[

D'ici 2006, avoir revu le cadre d'intervention gouvernemental en ce qui a trait aux médias communautaires pour permettre l'accès à une information locale et régionale diversifiée.

INDICATEURS

Le degré d'avancement de la révision du cadre d'intervention gouvernemental en ce qui a trait aux médias communautaires.

La proportion de contenu original et la proportion d'information locale et régionale dans le contenu diffusé par les médias communautaires ainsi que la quantité de contenu original et la quantité d'information locale et régionale produites par les médias communautaires.

[RÉSULTATS]

Comme prévu, la refonte du programme Aide au fonctionnement pour le secteur des médias communautaires a été achevée à l'automne 2007. Elle a pris en compte les 16 recommandations émises par le Comité directeur sur les médias communautaires dont la révision des paramètres de financement et le cadre de référence issu de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Durant l'année financière 2007-2008, c'est plus de 1 M$ qui a été ajouté à l'aide récurrente destinée au fonctionnement pour les médias communautaires et les associations nationales qui les représentent par rapport à l'année précédente. Cette augmentation substantielle a permis d'élever de 58 % en moyenne l'aide financière accordée à chacun des médias communautaires et d'en soutenir 9 de plus que pendant l'année 2006-2007.

La proportion de contenu original diffusé par les médias écrits en 2007-2008 a augmenté de 2,4 points de pourcentage et celle des radios s'est maintenue à près de 89 % alors qu'elle a subi une baisse de 1,8 point de pourcentage pour les télévisions.

La proportion d'information locale et régionale diffusée par les médias écrits en 2007-2008 a augmenté de 5,6 points de pourcentage. Celle diffusée par les radios a diminué de 0,7 point de pourcentage et celle des télévisions a augmenté de 1,4 point de pourcentage.

Radio communautaire de Saint-Augustin sur la Côte-Nord. Photo : Annie Levesque, MCCCF

ACCÈS AU CONTENU ORIGINAL ET À L'INFORMATION LOCALE ET RÉGIONALE DANS LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

	Médias écrits			Radios			Télévisions		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de médias	56	56	64	33	33	37	38	37	35
Contenu original									
Pourcentage de contenu original sur le contenu total diffusé	73,5 %	74,1 %	76,5 %	72,2 %	89,0 %	88,8 %	19,7 %	15,7 %	13,9 %
Information locale et régionale									
Pourcentage d'information locale et régionale sur le contenu total diffusé	75,5 %	78,9 %	84,5 %	14,0 %	13,1 %	12,4 %	7,0 %	6,5 %	7,9 %

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008.

ENJEU]3[

LE RAYONNEMENT, LA PROMOTION ET LA PÉRENNITÉ DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

ORIENTATION 4

CONTRIBUER AU RAYONNEMENT ET À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

L'action internationale a occupé et occupe toujours une place stratégique dans le développement culturel du Québec. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à défendre les intérêts du Québec et à assurer les meilleures conditions de diffusion de la culture et des communications à l'étranger. Les interventions du Ministère, conjuguées à celles de ses partenaires œuvrant à l'échelle internationale, visent particulièrement à aider les milieux culturels à conserver leurs acquis, à accroître toujours davantage leur présence sur la scène internationale et à utiliser les marchés internationaux pour donner une valeur ajoutée à la création et aux produits culturels. Mentionnons que le CALQ, la SODEC et les autres sociétés d'État ayant un mandat de diffusion sont très actifs en matière de soutien international.

AXE D'INTERVENTION – DIVERSITÉ DES CONTENUS CULTURELS ET DES EXPRESSIONS ARTISTIQUES

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée par la 33e session de l'Assemblée générale de l'UNESCO, le 20 octobre 2005, par le vote favorable de 148 États, 2 votes contre et 4 abstentions. Son adoption couronnait ainsi les efforts de mobilisation du Québec, de son partenaire fédéral, de ses partenaires internationaux et de la société civile qui ont participé activement à l'établissement d'un cadre juridique confirmant le droit des États et des gouvernements de soutenir la création, la production et la diffusion des expressions culturelles.

OBJECTIF]4.1[

D'ici 2007, avoir contribué à l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par la ratification de cette dernière par les États membres de l'UNESCO.

INDICATEUR

Nombre d'États membres de l'UNESCO qui ont ratifié la Convention.

[RÉSULTATS]

La Convention a eu force de loi le 18 mars 2007, parce qu'elle avait franchi, le 18 décembre 2006, le cap des 30 ratifications. En date du 17 mars 2008, 80 États ont déposé leur instrument de ratification auprès du directeur général de l'UNESCO. À cet égard, l'objectif visé par le Ministère est atteint. Le Québec poursuit ses efforts de mobilisation pour qu'un plus grand nombre de pays ratifient la Convention.

L'entrée en vigueur de la Convention est une belle victoire pour le Québec qui a milité en faveur de l'adoption de la Convention à l'UNESCO. Elle l'est également pour tous les États et gouvernements du monde qui veulent préserver et exercer leur droit d'élaborer une politique culturelle en vue de prendre des mesures de soutien visant à appuyer la création artistique et sa diffusion.

OBJECTIF]4.2[

Favoriser la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dès son entrée en vigueur.

INDICATEUR

Etat d'avancement de la mise en œuvre effective de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

[RÉSULTATS]

Le processus de mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été officiellement lancé lors de la première session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention qui s'est tenue au siège de l'UNESCO, à Paris, du 18 au 20 juin 2007. Au cours de cette session, la Conférence a élu les 24 membres du Comité intergouvernemental de la Convention qu'elle a mandaté pour présenter un projet de directives opérationnelles en vue de la prochaine session prévue pour le mois de juin 2009. Le Comité intergouvernemental s'est réuni pour la première session ordinaire du 10 au 13 décembre 2007 à Ottawa. Des travaux visant à établir les directives opérationnelles des différentes dispositions de la Convention qui en nécessitent y ont été entrepris. Les dispositions portant sur le Fonds international pour la diversité culturelle (art. 18), sur le rôle et la participation de la société civile (art. 11) et celles relatives à la coopération internationale (art. 12 à 17) ont particulièrement retenu l'attention jusqu'à présent.

Le Ministère a été présent à ces réunions au sein de la délégation canadienne. Lors de la réunion d'Ottawa, il a annoncé une contribution de 100 000 $ au Fonds pour la diversité culturelle de la Convention. Le Ministère a aussi continué à alimenter la réflexion relative à la mise en œuvre grâce au bulletin hebdomadaire d'information diffusé à partir de son site Web consacré à la diversité culturelle, dont l'adresse est : http://www.diversite-culturelle.qc.ca.

AXE D'INTERVENTION – PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE À L'ÉTRANGER

Une des priorités gouvernementales est la promotion de la culture québécoise. En partenariat avec les entreprises culturelles, le gouvernement veut favoriser la promotion des créatrices et créateurs, des œuvres, des produits et des services culturels à l'extérieur du Québec. Pour plusieurs organismes artistiques et entreprises culturelles, l'apport financier provenant de la commercialisation à l'étranger représente un ajout indispensable à leurs revenus de base et à leur santé financière. Aussi, l'exploitation de nouveaux débouchés pour les œuvres et les produits mis en marché consolide et accroît leur développement.

OBJECTIF]4.3[

D'ici 2008, avoir créé des conditions favorables au maintien des acquis et au développement de nouveaux marchés, notamment en Amérique :

1er sous-objectif 4.3.1

INDICATEUR

Nombre de participations par année à des missions, à des vitrines internationales et à des activités de développement de marchés.

[RÉSULTATS]

En 2007-2008, le Ministère a soutenu le développement de marchés par des missions et des présences collectives du Québec dans des marchés à l'étranger ou par l'accueil de diffuseurs ou d'acheteurs étrangers au Québec à l'occasion de festivals ou d'événements de mise en marché.

Parmi les activités d'importance pour la promotion culturelle québécoise, mentionnons :

En Amérique

- Une présence québécoise significative en danse contemporaine à l'Association of Performing Arts à New York, le plus important congrès en arts de la scène aux États-Unis;
- Une présence culturelle québécoise au Forum Universel des Cultures Monterrey 2007 au Mexique avec quelque 70 artistes et conférenciers québécois;

En Europe

- Une tournée de 13 groupes rock québécois au Royaume-Uni;
- Une vitrine du Québec en Flandre avec une importante dimension culturelle, notamment dans le domaine du livre;
- Une présence coordonnée par le Conseil québécois de la musique à Musicora 2008 à Paris;

Québec en design – 75 ans de créations issues de la collection du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), exposition produite par le MNBAQ et le Centre de design de l'Université du Québec à Montréal présentée du 8 février au 30 mars 2008 au Carmersklooster de Gand dans le cadre de la vitrine du Québec en Flandre en Belgique.
Photo : Georges Labrecque

L'accueil de diffuseurs et d'acheteurs au Québec

- L'accueil d'une mission d'éditeurs allemands au Salon du livre de Montréal;
- L'accueil de diffuseurs étrangers et canadiens à la Bourse Rideau;
- L'accueil de diffuseurs étrangers au Festival TransAmériques (FTA).

2e sous-objectif 4.3.2

INDICATEUR

Nombre de projets structurants réalisés dans le cadre des ententes de coopération internationale.

[RÉSULTATS]

Les enjeux internationaux incluent le maintien de relations privilégiées avec nos principaux partenaires étrangers. En 2007-2008, le Ministère a soutenu une trentaine de nouveaux projets dans le cadre des ententes de coopération internationale comparativement à une cinquantaine en 2006-2007. Précisons que cette baisse est attribuée majoritairement au fait que plusieurs ententes, renouvelées tous les deux ans, étaient à mi-parcours en 2007-2008 ne générant pas ainsi beaucoup de projets. Les projets ont été réalisés surtout au Mexique et en Europe avec nos partenaires français, wallons, flamands, catalans, bavarois et britanniques.

Parmi les projets soutenus en 2007-2008, mentionnons :

En Amérique

- Échanges et coopération pour la promotion du cinéma jeunesse entre le Carrousel international du film de Rimouski et le *Festival Internacional de Cine para Niños y no tan Niños* dans le cadre du Groupe de travail Québec-Mexique;

En Europe

- Une résidence de traduction en poésie et un projet de collaboration du milieu circacien dans le cadre de l'entente Québec-Catalogne;
- Un protocole d'entente entre Engramme et son pendant de Glasgow et une collaboration entre Kenneth Hesketh et l'Ensemble contemporain de Montréal dans le cadre de l'entente entre le Québec et le British Council;
- Échanges d'étudiants entre l'Institut national de l'image et du son (INIS) du Québec et l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) de Belgique qui ont permis la réalisation de courts-métrages de personnes engagées au sein de leur communauté dans le pays d'accueil. Coopération interuniversitaire dans le domaine de la muséologie entre l'Université de Liège et l'Université Laval dans le cadre de la Commission mixte Wallonie-Bruxelles;
- Soutien aux activités de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs et à la coproduction d'une exposition d'œuvres photographiques contemporaines entre le Fonds national d'art contemporain de France et le Musée régional de Rimouski dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

3e sous-objectif 4.3.3 Un appui accru et diversifié à la réalisation de projets de promotion de la culture par les représentations du Québec à l'étranger sur les territoires stratégiques

INDICATEUR

Nombre de projets de promotion de la culture réalisés sur des territoires stratégiques par les représentations du Québec à l'étranger et répartition par type de projets

[RÉSULTATS]

Le Ministère a accordé des ressources financières de 585 000 $ au réseau des représentations du Québec à l'étranger ayant un mandat culturel pour permettre à celles-ci d'appuyer des activités de promotion culturelle. Malgré les fluctuations de l'euro et de certaines monnaies asiatiques, ce financement a permis de soutenir près de 350 activités, coordonnées par les représentations du Québec de Toronto, New York, Boston, Chicago, Los Angeles, Mexico, Paris, Bruxelles, Londres, Rome, Berlin, Barcelone, Tokyo et Shanghai. Parmi les retombées directes issues des activités de promotion culturelle, mentionnons :

En Amérique

- À New York : une invitation à Disques Effendi de présenter à nouveau une série de quatre concerts de jazz au prestigieux Dizzy's Club du Lincoln Center;
- À Mexico : l'intensification des relations avec l'État de Jalisco, mission d'une dizaine de représentants de cet État au Québec en décembre 2007;

En Europe

- En France : 10 représentations de la comédie musicale Dracula à Lyon et 2 expositions au Musée MACVAL (Val-de-Marne) dont une coproduction avec le Musée national des beaux-arts du Québec;
- À Londres : production d'un numéro spécial du *Gig Magazine* sur la culture québécoise distribué dans 50 pays et accueil de 13 groupes rock du Québec au Royaume-Uni;
- À Berlin : cinq textes dramaturgiques québécois choisis par un jury allemand pour une opération de mise en marché, dont un texte de Suzanne Lebeau en négociation avec une agence de spectacles;
- À Barcelone : publication d'un recueil de poésie bilingue (deux poètes québécois et deux poètes catalans) distribué en librairie en Catalogne;
- À Rome : à la suite de la vitrine *Lisez québécois* organisée en Italie, traduction de deux textes d'une auteure et d'un auteur québécois qui seront publiés en 2008 par des éditeurs italiens.

4e sous-objectif 4.3.4 Un avant-projet de stratégie en matière de rayonnement et d'exportation de la culture québécoise, de concert avec le CALQ et la SODEC.

INDICATEUR

Degré d'avancement de l'élaboration de la stratégie en matière de rayonnement et d'exportation de la culture québécoise, de concert avec le CALQ et la SODEC.

[RÉSULTATS]

Afin d'appuyer l'action culturelle internationale du Québec, le Ministère a poursuivi, en collaboration avec le CALQ, la SODEC et les conseillères et conseillers culturels en poste au sein des représentations hors Québec, la réalisation du volet culturel de la Politique internationale grâce à un montant additionnel de près de 1,6 M$ dont voici les principaux résultats reliés aux mesures :

- Des travaux ont été confiés à l'Observatoire de la culture et des communications pour développer des indicateurs statistiques (particulièrement pour les exportations et les importations) sur l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec dans les domaines des arts de la scène, du film et de la production télévisuelle.
- Afin de renforcer les présences collectives à l'étranger, le CALQ a eu le mandat et les budgets pour reconnaître à CINARS son rôle d'opérateur dans le secteur des arts de la scène. En ce qui concerne la SODEC, elle a appuyé les opérateurs suivants : Horizon Québec (audiovisuel), Québec Édition, l'ADISQ et le Bureau d'exportation du Conseil des métiers d'art. Aussi, le Ministère a appuyé la Société des musées québécois à titre d'opérateur pour une présence collective à Paris.
- Le Ministère a donné son appui à davantage de projets de mise en marché dans les pays ciblés prioritaires par la Politique, notamment aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni.
- Le Ministère a réalisé des activités de promotion plus ciblées sur des événements reconnus comme pôles géoculturels, notamment par des missions d'acheteurs et de journalistes étrangers au Québec.
- Le Ministère a soutenu des diffuseurs pluridisciplinaires de plusieurs régions du Québec pour accueillir 3 spectacles étrangers en provenance de Belgique, de Côte d'Ivoire et d'Italie, pour environ 90 représentations.
- Le CALQ a permis la réalisation de 323 projets tenus au Québec et hors Québec en lien avec des activités à l'échelle internationale, ce qui représente une augmentation de 44 % en 2007-2008 par rapport au nombre soutenu en 2005-2006, année précédant la mise en œuvre de la Politique internationale. Ce résultat inclut des projets de diffusion de spectacles et d'œuvres hors Québec, l'accueil de spectacles étrangers, des ententes spéciales pour l'accueil d'artistes étrangers en résidence, des aides spéciales pour de la traduction et pour les opérateurs et des projets d'appui à la prospection.
- La SODEC a soutenu une vingtaine de projets de tournées hors Québec, soit le double de l'année précédente. Elle a appuyé la traduction de 56 projets dont la majorité l'ont été vers l'anglais et l'espagnol.

ENJEU]4[

ORIENTATION 5

ADAPTER LE RÉSEAU PUBLIC D'ACTION CULTURELLE ET L'INDUSTRIE DES COMMUNICATIONS

Dans le contexte de la modernisation de l'État, le Ministère a mis en œuvre d'importants projets de modernisation susceptibles de transformer en profondeur les façons de faire et de rendre les services plus efficaces, d'en améliorer la qualité et de les adapter aux véritables besoins de la population. Cette orientation concerne également les actions culturelles dans le cadre du Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale.

AXE D'INTERVENTION – MODERNISATION

En 2007-2008, le Ministère a poursuivi ses travaux relatifs au financement de la culture et à la gestion de sa main-d'œuvre. Il a aussi poursuivi un projet de modernisation et de gouvernance de quatre sociétés d'État relevant de la ministre, conformément à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État. Il s'agit de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM), de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et de la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

OBJECTIF]5.1[

D'ici 2008, viser à hausser le niveau des investissements dans la culture par une diversification des sources de revenus, notamment :

1er sous-objectif 5.1.1

INDICATEUR

Degré d'avancement de la conception et de la mise en place de mesures d'encouragement du financement privé.

[RÉSULTATS]

À l'occasion du discours sur le budget du Québec 2007-2008, Placements Culture a vu ses ressources financières augmenter de 3 M$, portant ainsi à 15 M$ la somme consacrée, jusqu'à présent, à ce programme. Placements Culture vise à encourager le mécénat auprès des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications. Ces ressources supplémentaires ont notamment permis de soutenir encore davantage les organismes des régions périphériques du Québec. À la fin de l'exercice, 135 organismes participaient à Placements Culture et on prévoyait que le programme permettrait d'accroître leurs avoirs de 26,9 M$, sous forme de fonds de dotation et de fonds de réserve.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis sur pied au Ministère afin d'examiner les mécanismes facilitant les maillages entre le secteur privé et le milieu culturel pour le développement des arts et de la culture, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Aussi, le Ministère collabore aux travaux du Comité sur le financement privé et la fiscalité mis en place dans le contexte de l'événement Montréal, Métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007. Il contribue ainsi au renforcement des collaborations entre le milieu de la culture et celui des affaires.

OBJECTIF]5.2[

D'ici 2008, disposer en tout temps de l'effectif requis, en conformité avec les obligations gouvernementales en matière de gestion de la main-d'œuvre, notamment :

1er sous-objectif 5.2.1 en réalisant, d'ici 2007, une analyse de vulnérabilité des emplois

INDICATEUR

Degré d'avancement de la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des emplois.

[RÉSULTATS]

C'est en 2006-2007 qu'une étude de vulnérabilité de tous les emplois du Ministère a été réalisée. Afin de connaître les moyens choisis pour atténuer les effets de la vulnérabilité des emplois, voir les résultats du sous-objectif 5.2.2.

2e sous-objectif 5.2.2 en mettant en œuvre des moyens pour atténuer les effets de la vulnérabilité des emplois

INDICATEUR

Degré d'avancement de la mise en œuvre de moyens pour atténuer les effets de la vulnérabilité des emplois.

[RÉSULTATS]

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi ses activités en matière de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. Ainsi, les scénarios potentiels de retraite de chacune des équipes de travail ont été revus avec les gestionnaires. De plus, les autorités ont procédé le 15 octobre 2007 à une importante réorganisation administrative visant notamment la diminution de la vulnérabilité des équipes par un regroupement de certains mandats.

Par ailleurs, dans une démarche de gestion de la transition et de la relève, les autorités ont accepté de doubler le poste de certaines personnes partant à la préretraite dans le but de permettre une transition harmonieuse. Il s'agit d'emplois pour lesquels le transfert de connaissances était essentiel à la poursuite des opérations ministérielles.

OBJECTIF]5.3[

D'ici la fin de l'année 2007, avoir actualisé les règles de gouvernance des cinq sociétés d'État (CALQ, SODEC, SPDAM, Télé-Québec, SGTQ) par une révision de leur loi constitutive conformément à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État.

INDICATEUR

Degré d'actualisation des règles de gouvernance de cinq sociétés d'État (CALQ, SODEC, SPDAM, Télé-Québec, SGTQ) par la révision de leur loi constitutive, conformément à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État.

[RÉSULTATS]

Les lois constitutives de quatre sociétés d'État ont été revues au cours de l'année comme il était souhaité par le gouvernement dans le cadre de sa démarche de modernisation de la gouvernance des sociétés d'État. Le projet de loi n° 8 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles a été adopté par l'Assemblée nationale le 6 novembre 2007 et sanctionné le 7 novembre 2007. Le projet de loi n° 30 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2007 et sanctionné le 4 décembre 2007.

Les grands principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'appliquent maintenant à ces institutions, tout en respectant leur mission et le contexte dans lequel elles évoluent. Les nouvelles règles de gestion répondent à des exigences accrues en matière de transparence, d'intégrité et de responsabilité conformément aux attentes légitimes des citoyennes et des citoyens et contribuent à la performance attendue des entreprises du secteur public. Leur mise en œuvre est en cours de réalisation dans chacune des quatre sociétés d'État.

L'application des mesures de la modernisation au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été retardée afin de poursuivre les discussions entre le Ministère, le CALQ et les milieux des arts et des lettres pour en arriver à une solution concertée. Celle-ci devra souscrire aux objectifs liés à la modernisation de la gouvernance tout en respectant les fondements et la réalité historique du CALQ.

AXE D'INTERVENTION – AUTONOMIE RÉGIONALE ET MUNICIPALE

Le Ministère s'inscrit dans la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale. Il entend privilégier une vision intégrée du développement culturel en associant l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.

OBJECTIF]5.4[

D'ici 2008, avoir mis en œuvre des actions pour favoriser le développement de la culture et des communications dans l'ensemble des régions du Québec, dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale :

1er sous-objectif 5.4.1

D'ici 2007, avoir défini des enjeux en matière de développement culturel régional à partir des diagnostics régionaux, en collaboration avec les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conseils régionaux de la culture (CRC).

INDICATEUR

Nombre de régions ayant défini des enjeux en matière de développement culturel.

[RÉSULTATS]

Au 31 mars 2008, la situation restait inchangée par rapport à celle de la période précédente quant au nombre de régions ayant effectué la démarche. Toutes les CRE ont eu l'occasion de poursuivre leurs réflexions sur la question des enjeux territoriaux en matière de culture. Plusieurs enjeux ont été définis, tels que la pratique professionnelle en culture, la culture comme facteur de développement durable, de santé économique et de qualité de vie ainsi que la qualité et l'accessibilité des services culturels. Trois diagnostics régionaux qui ont été achevés se sont ajoutés au site Web du Ministère en cours d'année aux huit déjà présents au 31 mars 2007.

La démarche des diagnostics vise à donner au Ministère et aux CRE une base commune sur laquelle s'appuyer pour conclure de nouvelles ententes de partenariat, adapter l'action culturelle sur le territoire et élaborer des stratégies gagnantes de développement régional. À ce chapitre, le Ministère a mené à bien une série de travaux qui, prenant appui sur les réflexions connexes aux diagnostics régionaux, ont mené à l'élaboration d'une vision, de principes, d'orientations et d'objectifs en matière d'ententes de développement culturel. Ces travaux ont également permis d'arrêter la composition et le mandat d'un comité de liaison entre le Ministère et le monde municipal dont les activités devraient débuter en 2008-2009.

2e sous-objectif 5.4.2 d'ici 2007, avoir assuré le suivi des engagements pris par le Ministère concernant les propositions des conférences régionales des élus (CRE) relatives à l'adaptation des normes et des programmes du Ministère aux particularités régionales et locales.

INDICATEUR

Taux de règlement des engagements pris auprès des CRE relativement à l'adaptation des normes et des programmes du Ministère aux particularités régionales et locales.

[RÉSULTATS]

Au 31 mars 2008, le taux de règlement des engagements pris auprès des CRE relativement à l'adaptation des normes et des programmes du Ministère aux particularités régionales et locales demeuraient inchangé par rapport à celui de l'année précédente. Cela dit, le Ministère et les CRE poursuivent, sur une base continue, leur collaboration sur l'ensemble des aspects soulevés à l'occasion de la consultation de 2005-2006.

ENJEU]5[

ORIENTATION 6

CONSOLIDER L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE VISANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Malgré les avancées importantes des femmes au cours des 30 dernières années, l'égalité de fait entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. Le Ministère qui porte la responsabilité de la condition féminine ne peut relever ce défi à lui seul. Il doit en effet le faire avec le concours des autres ministères et organismes gouvernementaux, qui chacun dans sa sphère d'activité peut apporter une contribution pour assurer une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, il s'avère indiqué de mieux consolider l'intervention gouvernementale en matière d'égalité entre les sexes.

AXE D'INTERVENTION – LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES ET LA PROGRESSION VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Québec est un chef de file et une référence sur les questions des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les gains importants que les femmes ont obtenus sont cependant fragiles et doivent être maintenus et protégés afin de poursuivre cette quête d'égalité.

OBJECTIF]6.1[

Élaborer, en 2005, une politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et un plan d'action pour sa mise en œuvre.

INDICATEUR

Projets de politique et de plan d'action déposés.

[RÉSULTATS]

Le gouvernement a rendu publics, le 17 décembre 2006, la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi qu'un plan d'action 2007-2010. Ce dernier renferme 63 mesures, dont 42 nouvelles, et son cadre financier s'élève à 24 M$. Le plan d'action 2007-2010 est à sa première année de mise en œuvre. Par ailleurs, un document intitulé *D'égale à égal? Un portrait statistique des femmes et des hommes* a été publié le 16 janvier 2008. Cet ouvrage

s'inscrit dans la foulée de la nouvelle politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Les statistiques descriptives du document permettent d'apprécier l'évolution comparée de la situation socioéconomique des femmes et des hommes au Québec en présentant divers indicateurs qui mesurent les écarts entre les conditions de vie des deux groupes.

Des outils ont été mis en place permettant de faciliter et de bien ancrer dans l'appareil de l'État la gouvernance de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un système de reddition de comptes a été instauré : la définition d'indicateurs, la mise en place de comités de suivi, l'élaboration d'un tableau de bord, l'inscription des gestes réalisés pour atteindre l'égalité entre les sexes dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes. Concernant le partenariat, 18 accords de partenariat (ententes de service) avec les 17 tables de concertation en matière de condition féminine et son réseau ont été signés. Deux importantes réunions ont été tenues : une activité dédiée aux municipalités intéressées à s'impliquer davantage en matière d'égalité entre les sexes et une activité dédiée aux responsables en matière d'égalité entre les sexes au sein des CRE. Vingt ententes (spécifiques ou administratives) liées à l'égalité entre les sexes ont été conclues avec les CRE en lien avec les orientations de la politique.

Enfin, le Prix Égalité a été institué afin de mettre en lumière les initiatives novatrices en matière d'égalité. Le lancement de la première édition a eu lieu le 11 septembre 2007. Le dévoilement officiel des lauréates et lauréats a eu lieu le 4 mars 2008. À cette occasion, six finalistes ont été récompensés dans les catégories suivantes : modèles et comportements égalitaires; égalité économique; conciliation travail-famille; santé; prévention de la violence de même que pouvoir et régions.

AXE D'INTERVENTION – L'IMPLANTATION DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet.

OBJECTIF]6.2[

Faire en sorte que d'ici 2008, les ministères et organismes intègrent dans au moins quinze politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux, l'analyse différenciée selon les sexes.

INDICATEUR

Nombre de politiques, mesures, réformes ou services publics qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes.

[RÉSULTATS]

Une instrumentation a été élaborée sous forme d'outils (dépliants, guides synthèses, cahiers de formation) et diffusée auprès des ministères et des organismes. Des séances de sensibilisation, de formation et d'accompagnement sont offertes, depuis novembre 2007, par le Ministère. Plus de 32 activités en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ont été réalisées.

Depuis le lancement de la politique gouvernementale et du plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, une lettre a été transmise sur l'ADS aux sous-ministres par le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif, en décembre 2007, afin de les inciter à intégrer l'ADS dans le processus décisionnel de leur ministère et de sélectionner au moins un projet d'envergure en lien avec leur mission.

Plusieurs ministères ont manifesté leur intérêt à adopter une démarche de sensibilisation auprès des hauts dirigeants avant de déterminer le ou les projets où l'ADS sera intégrée. Ainsi, au 31 mars 2008, huit projets ont été proposés par six ministères et organismes. Le Forum des sous-ministres et un ministère ont reçu la sensibilisation en matière d'ADS s'adressant aux hauts dirigeants et les représentants de deux ministères ont été rencontrés afin de les soutenir dans la recherche de leur projet. Il est à noter que deux projets sont en voie de réalisation dans les conférences régionales des élus.

AXE D'INTERVENTION – L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Dans les 20 dernières années, le gouvernement du Québec s'est doté de nombreux moyens d'action et a soutenu diverses initiatives permettant de contrer la violence faite aux femmes. En dépit des progrès accomplis, la violence faite aux personnes de sexe féminin demeure encore trop souvent taboue et suscite de nombreux préjugés. Plusieurs formes de violence dont les femmes sont victimes demeurent insuffisamment dénoncées et réprouvées. Les actions gouvernementales, qui sont privilégiées, visent à réduire l'incidence, à augmenter le taux de dénonciation, à améliorer les services d'aide et de protection offerts aux victimes et à assurer l'encadrement des agresseurs.

OBJECTIF]6.3[

Poursuivre, au cours des trois prochaines années, la mise en œuvre des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles et réaliser une campagne de sensibilisation.

INDICATEUR

Dépôt d'un rapport préliminaire sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

[RÉSULTATS]

Afin de répondre promptement et de façon uniforme aux demandes d'information portant sur la mise en œuvre des engagements, il a été convenu le 1er mars 2007, par le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, d'instaurer un mécanisme annuel de reddition de comptes pour tous les ministères signataires du plan d'action en matière de violence conjugale.

Ainsi, les ministères et l'organisme concernés produisent annuellement un bref état de la réalisation de leurs engagements respectifs. Ces renseignements sont colligés en un seul document par la secrétaire du comité interministériel, en mars, et portent sur l'année précédente, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Un état de situation officiel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 sera déposé en avril 2008.

INDICATEUR

Campagne de sensibilisation réalisée.

[RÉSULTATS]

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VIOLENCE CONJUGALE

DIFFUSION DE LA TROISIÈME PHASE

Le message publicitaire télévisé de cette phase sous le thème *La violence conjugale est un crime. Contactez votre service de police* a été diffusé du 27 mars au 20 avril 2007, à partir de 21 h. Cette publicité de 30 secondes montrait assez clairement une violente dispute au cours de laquelle un homme projette sa conjointe au sol et où l'on voit un policier intervenir. Le panneau final

du message incitait directement les victimes ou les témoins d'actes violents à contacter leur service de police. Sur le plan de la notoriété, les résultats de cette campagne de sensibilisation ont été excellents. En 2007, le post-test de la firme Ipso-Descarie révélait que 70 % des personnes interrogées se souvenaient d'avoir vu le message diffusé lors du volet 3 de cette campagne.

DIFFUSION DE LA QUATRIÈME PHASE

Cette quatrième phase a mis à l'avant-scène le message publicitaire de la troisième phase *La violence conjugale est un crime. Contactez votre service de police*. Elle s'est déroulée pendant les Journées d'action contre la violence faite aux femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre 2007. Cette fois, outre la télévision, différents sites et près de 500 écrans de cinéma, répartis dans toutes les régions du Québec, ont diffusé ce message sans équivoque quant au caractère criminel de la violence conjugale. Il a été également diffusé sur Internet.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX AGRESSIONS SEXUELLES

DIFFUSION DE LA PREMIÈRE PHASE

La campagne a débuté le 26 mars pour se terminer le 19 avril 2008 dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Cette première phase porte sur la réalité objective des agressions sexuelles, à savoir ce que sont les agressions sexuelles et qui en sont les principales victimes.

INDICATEUR

Dépôt d'un rapport synthèse sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du plan d'action pour contrer les agressions sexuelles.

[RÉSULTATS]

Le rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006 en matière d'agression sexuelle a été rendu public par voie de communiqué le 30 mai 2007. Ce rapport a permis d'établir à plus de 40 M$ les sommes accordées par l'ensemble des ministères pour la réalisation de leurs engagements de 2001 à 2006.

]IV[L'UTILISATION DES RESSOURCES

1. LES RESSOURCES HUMAINES

▪ Le personnel du Ministère

Pour réaliser ses mandats, le Ministère a utilisé au cours de la dernière année 399[10] ETC (équivalents temps complet). L'équipe du Ministère se compose de plusieurs catégories de personnel réparties dans les diverses fonctions ministérielles.

Répartition du personnel en place au 31 mars 2008 selon les catégories d'emploi

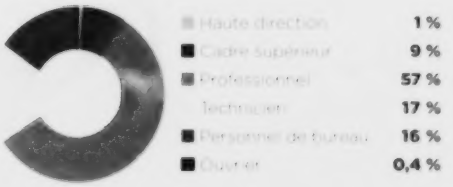

À la même période, l'effectif du Ministère se présentait comme suit selon les régions administratives :

Répartition du personnel en place au 31 mars 2008 selon les régions administratives

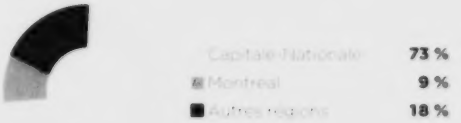

▪ La modernisation

Au cours de la dernière année, le Ministère a procédé à l'implantation de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources SAGIR. Ainsi, le Ministère a déployé de grands efforts à l'égard de la gestion du changement dans le contexte de l'implantation de ce nouveau système notamment par la formation des intervenants à ce nouvel outil. Ainsi, au cours de la dernière année, cette opération a nécessité la formation de 155 personnes pour un total de 570 jours-personnes de formation.

10. Exclu l'ETC utilisé pour les préretraites en 2007-2008

La reconnaissance

La culture de reconnaissance se pratique de façon prépondérante au quotidien. À cet effet, les gestionnaires sont invités à diffuser dans le journal électronique du Ministère les réussites des membres de leur équipe tant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle à l'intérieur d'une rubrique intitulée « Partageons nos bons coups ».

La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Dans le contexte où plusieurs personnes quitteront le Ministère au cours des prochaines années avec une importante somme de connaissances, ou même avec une expertise unique, un comité de travail a été mandaté dans le but d'établir des pistes d'action pour faire en sorte que se développe une culture d'accompagnement ministériel visant tout autant l'accueil et l'intégration du nouveau personnel que le transfert de connaissances et de l'expertise entre le personnel expérimenté et ce nouveau personnel dans toutes les catégories d'emploi. Ces discussions ont servi pour élaborer le programme ministériel d'accueil, d'intégration, de transfert des connaissances et de l'expertise.

Il est aussi important de noter que le Ministère a répondu aux attentes du Secrétariat du Conseil du trésor en matière de réduction d'effectifs sans affecter le service à la clientèle ni toucher aux services offerts en région.

Le climat de travail

La gestion des ressources humaines constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les organisations notamment en raison du vieillissement de la population active, des nombreux départs à la retraite et de la pénurie de main-d'œuvre. Considérant que les sondages sur le climat organisationnel sont des outils utilisés par les organisations qui démontrent de l'intérêt pour leur personnel et qui désirent améliorer leur performance organisationnelle, le Ministère mandatait en février 2007 la firme Léger Marketing pour réaliser une étude de climat organisationnel auprès de l'ensemble de son personnel. Cette étude visait à cerner les sources de satisfaction et d'insatisfaction du personnel pour l'ensemble des éléments reliés à l'exercice de ses fonctions.

À la fin du mois d'août 2007, la firme Léger Marketing présentait aux autorités du Ministère les résultats détaillés du sondage. Ceux-ci indiquent qu'une majorité de personnes apprécient globalement la situation à l'intérieur de l'organisation. Des propositions d'amélioration ont été suggérées.

Pour donner suite à ce sondage, les autorités ministérielles ont confié à un comité composé de 13 personnes, issues des différents secteurs d'activité du Ministère, le mandat d'élaborer un plan d'action triennal en collaboration avec les différents représentants du Ministère dont les associations syndicales.

2. LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les dépenses 2007-2008 totalisent 632,7 M$. Les grandes composantes ainsi que leur part respective s'établissent comme suit :

- 45,4 M$ pour la gestion interne, le Centre de conservation du Québec et la Commission des biens culturels (Programme 01);
- 553,5 M$ pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État (Programme 02);
- 23,4 M$ pour les organismes de la Charte de la langue française (Programme 03);
- 10,4 M$ pour la Condition féminine (Programme 04).

Le budget initial de dépenses du Ministère inscrit au Livre des crédits 2007-2008 était de 623,8 M$. L'écart entre ce montant et les dépenses de 632,7 M$ s'explique principalement par l'ajout de nouveaux montants dans les budgets de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour l'aide à la promotion de la musique et pour les métiers d'art, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin d'accroître le soutien aux créatrices et créateurs et aux artistes, et de la Condition féminine pour la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Les grandes composantes du budget de dépenses du Ministère[11]

Programme 01	**Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec**	
	45,4 M$	***7,2 %***
Gestion interne et soutien	42,7 M$	6,7 %
Centre de conservation du Québec	2,2 M$	0,3 %
Commission des biens culturels du Québec	0,5 M$	0,1 %

Programme 02	**Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**	
	553,5 M$	***87,5 %***
Programmes d'aide du Ministère	**151,6 M$**	**24,0 %**
CALQ	**88,6 M$**	**14,0 %**
Fonctionnement	6,6 M$	1,0 %
Programmes d'aide	82,0 M$	13,0 %
BAnQ	**76,1 M$**	**12,0 %**
Fonctionnement	74,7 M$	11,1 %
Programmes d'aide	1,4 M$	0,2 %
Musées nationaux	**67,7 M$**	**10,7 %**
Musée de la civilisation	23,9 M$	3,8 %
Musée des beaux-arts de Montréal	18,6 M$	2,9 %
Musée national des beaux-arts du Québec	15,0 M$	2,4 %
Musée d'art contemporain	10,2 M$	1,6 %
SODEC	**68,0 M$**	**10,7 %**
Fonctionnement	7,1 M$	1,1 %
Programmes d'aide	60,9 M$	9,6 %
Société de télédiffusion du Québec	**60,5 M$**	**9,6 %**
Conservatoire de musique et d'art dramatique	**22,0 M$**	**3,5 %**
SPAM et SGTQ	**18,3 M$**	**2,9 %**
Société de la Place des Arts de Montréal	13,6 M$	2,1 %
Société du Grand Théâtre de Québec	4,7 M$	0,7 %
CRAAAP	**0,7 M$**	**0,1 %**

11 Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

Programme 03	Charte de la langue française	
	23,4 M$	*3,7 %*
Office québécois de la langue française	19,0 M$	3,0 %
Coordination de la politique linguistique	3,0 M$	0,5 %
Conseil supérieur de la langue française	1,4 M$	0,2 %

Programme 04	Condition féminine	
	10,4 M$	*1,6 %*
Conseil du statut de la femme	4,4 M$	0,7 %
Secrétariat à la condition féminine	6,0 M$	0,9 %

3. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En 2007-2008, le Ministère a investi des efforts importants dans des projets de transformation organisationnelle permettant d'améliorer le service direct aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises. Ces projets sont liés aux enjeux stratégiques du Ministère et ils répondent à la volonté gouvernementale de favoriser la prestation électronique de services auprès de ses clientèles. Le souci du Ministère pour la sécurité de l'information l'a amené à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

- **Système informatique de mission di@pason**

Dans le cadre de la phase II du projet di@pason, le Ministère a poursuivi au cours de l'année 2007-2008 des travaux de développement et d'amélioration continue du système informatique. Les principales réalisations sont :

- l'architecture fonctionnelle et la réalisation technique du Plan triennal des immobilisations (PTI) et du service de la dette;
- l'arrimage du volet budgétaire de di@pason avec SAGIR;
- l'intégration à di@pason des requêtes administratives ministérielles;
- la réalisation d'un modèle d'organisation du travail entourant l'utilisation d'un entrepôt de données;
- la réalisation d'un entrepôt de données pouvant éventuellement accueillir d'autres systèmes de mission du Ministère;
- la réalisation de six micro-livraisons de demandes d'amélioration.

Les efforts investis par le Ministère dans le projet di@pason ont été récompensés lors de la remise des Prix d'excellence 2007 de l'administration publique du Québec car le projet a remporté le Prix Gouvernement en ligne de l'Institut d'administration publique du Québec en plus du Prix service SPGQ - Caisse d'économie solidaire Desjardins 2007 remis à l'occasion du congrès du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Finalement, mentionnons aussi que le projet di@pason a été finaliste pour l'attribution du Prix Services publics en ligne dans le cadre des prix OCTAS 2007 de la Fédération de l'informatique du Québec (FIQ).

- **Modifications au site Web**

  En 2007-2008, divers travaux ont été menés en vue de poursuivre le développement du site Web du Ministère et des différents sites sectoriels sous sa responsabilité.

  Au nombre des travaux réalisés soulignons la poursuite de la migration d'anciennes bases de données dans le système de gestion de contenu du site, l'intégration de fichiers vidéo de formation sur le service transactionnel di@pason, l'ajout de la cartographie interactive et la tenue de la consultation publique en ligne sur le livre vert sur le patrimoine culturel, sans compter l'enrichissement substantiel de plusieurs sections du site.

  De plus, deux sites ont été entièrement refondus, soit celui de la diversité culturelle et celui du Secrétariat à la condition féminine qui seront mis en ligne en avril 2008. Deux nouveaux sites ont aussi été développés, l'un sur les fouilles archéologiques au Parc Cartier-Roberval, en collaboration avec la Commission de la Capitale-Nationale, et l'autre consacré à l'Adresse symphonique de la future salle de concert de Montréal, dont la mise en ligne est prévue pour le printemps 2008.

- **Portail culturel québécois**

  Le « Portail culturel québécois » sur le Web permettrait aux internautes intéressés par la culture québécoise de trouver facilement sur le site de l'information numérisée en relation avec les œuvres, les artistes, les événements culturels présentés au Québec et à l'étranger ainsi qu'avec les formes d'expression artistique pratiquées au Québec.

  Au cours de l'année 2007-2008, le Ministère a poursuivi les tests d'interopérabilité effectués avec BAnQ et sa banque de données numériques PISTARD.

- **Gestion des inventaires en patrimoine (PIMIQ)**

  En 2007-2008, le Ministère a poursuivi la deuxième phase du développement du système Patrimoine immobilier, mobilier et immatériel québécois (PIMIQ). Les travaux se poursuivront jusqu'en janvier 2009 et permettront de développer, de façon progressive, un système cohérent et performant de gestion et de diffusion du patrimoine afin que le Ministère puisse disposer, à terme, d'un inventaire national du patrimoine.

  Alors que les premières phases de développement étaient financées grâce à des fonds canadiens, dans le contexte de la participation du Québec au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, depuis cette année, le Ministère a assumé entièrement les coûts. Le développement du système a nécessité la participation étroite de la Société des musées québécois, partenaire externe, qui disposait de l'expertise nécessaire à la réalisation des travaux au regard des biens mobiliers.

- **Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources – Système de comptabilité (dépenses) et acquisitions (SAGIR-SGR1)**

  Des efforts significatifs ont été investis pour implanter la solution gouvernementale au Ministère et dans les organismes budgétaires du portefeuille ministériel, soit la Commission des biens culturels du Québec, le Conseil supérieur de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office québécois de la langue française et le Conseil du statut de la femme.

- **Projet de sécurité de l'information**

  Le projet de sécurité de l'information du Ministère s'est continué au cours de la dernière année.

  Les principales réalisations à ce chapitre sont :

  - la mise à jour de deux pratiques et procédures administratives;
  - la publication de la revue *Protégeons-Nous* dans le cadre du programme de sensibilisation des employés;
  - la tenue de la première Semaine du grand ménage du printemps;
  - la correction des vulnérabilités identifiées lors de l'analyse de vulnérabilité des services offerts par le Ministère sur Internet;
  - la réalisation d'une analyse préliminaire pour un plan de continuité des affaires en cas de sinistre.

]V[L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

1. L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le 11 novembre 1999, des modifications à la Loi sur la fonction publique ont été adoptées. Elles exigent que chaque ministère et organisme présente annuellement des résultats en matière d'accès à l'égalité de groupes cibles identifiés.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour l'année 2007-2008, le taux d'embauche de communautés culturelles s'élève à 25 % dans des emplois réguliers. De plus, le taux d'embauche de femmes s'élève à plus de 61 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 52 % dans des emplois d'encadrement et de 59 % dans des emplois de la catégorie du personnel professionnel.

Au cours des différents processus de dotation, les gestionnaires ont été sensibilisés au programme d'accès à l'égalité et aux objectifs gouvernementaux en vigueur. Des candidatures issues des différents groupes cibles ont été présentées dans la majorité des processus de dotation effectués.

DONNÉES GLOBALES

L'EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2007-2008

	Réguliers[12]	Occasionnels[13]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	12	40	119	5

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE EN DATE DU 31 MARS 2008

Effectif total (personnes)	369

12. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements.
13. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2007-2008*

		EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES					
Statut d'emploi	**Embauche totale**	**Communautés culturelles**	**Anglophones**	**Autochtones**	**Personnes handicapées**	**Total**	**Taux d'embauche par statut d'emploi[14]**
Réguliers	12	2	0	0	1	3	25 %
Occasionnels	40	2	0	0	0	2	5 %
Étudiants	119	37	0	0	0	37	31 %
Stagiaires	5	1	0	0	0	1	20 %
Total	176	42	0	0	1	43	24 %
Taux d'embauche par groupe cible[15]		24 %	0	0	1 %	24 %	

*__Rappel de l'objectif d'embauche :__ Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DE MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'ANGLOPHONES, D'AUTOCHTONES ET DE PERSONNES HANDICAPÉES PAR STATUT D'EMPLOI DE 2004-2005 À 2007-2008

	Réguliers	**Occasionnels**	**Étudiants**	**Stagiaires**
	Pourcentage	**Pourcentage**	**Pourcentage**	**Pourcentage**
2004-2005[16]	0	14	32	0
2005-2006	8	11	22	0
2006-2007	29	4	20	0
2007-2008	25	5	31	20

14. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale 2007-2008 dans le statut d'emploi.
15. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 2007-2008.
16. Le taux d'embauche global des groupes cibles pour l'année 2004-2005 doit exclure les personnes handicapées puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif du 25 % d'embauche durant cette année.

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE DE 2005 À 2008[16]

Groupe cible	2005		2006		2007		2008	
	Employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Communautés culturelles	16	2,4	24	2,8	19	3,5	23	6,2
Autochtones	5	0,7	4	0,5	3	0,6	1	0,3
Anglophones	9	1,3	15	1,8	8	1,5	5	1,4
Personnes handicapées	5	0,7	8	1,8	3	0,6	4	1,1

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

FEMMES

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES 2007-2008

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	7	26	74	0	107
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2007-2008	58 %	65 %	62 %	0 %	61 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2008

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[17]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	42 *	203	67	55	0	2	369
Nombre de femmes en place	22	119	47	53	0	0	241
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	52 %	59 %	70 %	96 %	0	0	65 %

*Inclus la haute direction : 4

17. Y compris les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Au cours de la dernière année, les gestionnaires du Ministère ont été informés des mesures mises en place visant à augmenter l'embauche des membres de groupes cibles et ont été invités à profiter de l'actuel renouvellement de l'effectif afin d'embaucher davantage d'employés issus de ces groupes.

2. LE SUIVI DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a assuré le suivi de sa politique ministérielle adoptée en décembre 1999. Ainsi, huit avis ou recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la politique linguistique ministérielle ont été fournis aux diverses directions qui en ont fait la demande.

3. L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, des avis ou recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi sur l'accès et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Le Ministère a reçu et traité 25 demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS DU 1er AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Type de réponse fournie	Nombre	Pourcentage
Réponse positive	4	16
Réponse négative[18]	12	48
Réponse partielle (Loi sur l'accès, art. 14)	8	32
Demande en traitement au 31 mars 2008	1	4
Total	25	100

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS DU 1er AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Délai de réponse	Nombre	Pourcentage
À l'intérieur du délai régulier de 20 jours (art. 47)	13	52
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi lorsque nécessaire (art. 47)	11	44
Demande en traitement au 31 mars 2008	1	4
Total	25	100

18. Réponse négative : Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

4. L'ÉTHIQUE AU MINISTÈRE

En 2007-2008, les travaux entourant la culture éthique se sont poursuivis dans le respect des mesures inscrites dans le plan d'action ministériel. Ainsi, le Ministère a procédé à la diffusion de documents sur l'éthique dans la fonction publique (brochure, règlement, déclaration de valeurs, affiche sur les valeurs) et à la tenue de quatre activités de formation du personnel d'encadrement et du personnel professionnel. Un très fort pourcentage de gestionnaires (93 %) connaît bien dorénavant les concepts de la gestion éthique. Une activité de sensibilisation a également été tenue auprès d'une partie du personnel du Secrétariat à la condition féminine.

5. LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère est responsable de certaines actions prévues dans le Plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Voici l'état d'avancement s'y rattachant pour l'année 2007-2008 :

ACTION 6

Concevoir de nouveaux outils pour la promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université.

Un comité interministériel a été constitué avec certains collaborateurs à cette mesure (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine [MCCCF], ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], Conseil du statut de la femme [CSF], ministère de la Famille et des Aînés [MFA]). Un financement de 83 000 $ a été accordé pour la formation à l'hypersexualisation des intervenants auprès des jeunes du secondaire et du primaire. Le soutien financier de 25 000 $ a permis la publication de la *Gazette des jeunes* destinée aux jeunes du secondaire.

Sensibiliser, en tant que relais de leurs membres, les associations de médias communautaires aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égalitaire des femmes et des hommes.

Le 13 février 2008, le Ministère a organisé une rencontre du Comité permanent qui regroupe les gestionnaires des trois associations nationales de médias communautaires qui sont l'Association des médias écrits communautaires du Québec, la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec et l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec. À l'occasion de cette rencontre, ils ont été informés de la démarche de sensibilisation à réaliser auprès de leurs membres concernant les mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante et égalitaire des femmes et des hommes.

Préciser, dans les orientations prescrites à Télé-Québec, les attentes relatives à sa contribution à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.

La loi constitutive de Télé-Québec, modifiée à l'automne 2007, ne prévoit plus que la ministre donne des orientations à Télé-Québec. Donc, la ministre n'a pas transmis d'orientations à Télé-Québec relatives à sa contribution à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes.

Par contre, Télé-Québec a maintenu ses engagements visant à contribuer à la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes, engagements inscrits dans son code d'éthique, son code publicitaire, ses conventions collectives des différentes catégories d'employés et prévus dans le processus de conception et de sélection de ses émissions.

Diversifier les choix de programmes d'études.

Le SCF a coordonné une étude qui dresse le portrait de l'évolution récente des choix scolaires et de l'intégration au marché de l'emploi et identifie divers leviers et obstacles dans le choix des emplois non traditionnels.

Analyser la problématique de l'équité salariale entre les femmes et les hommes artistes en création ou en interprétation afin de proposer des actions visant un meilleur équilibre entre la rémunération des femmes et celle des hommes du milieu des artistes.

En 2005-2006, la rémunération annuelle moyenne du personnel artistique permanent dans les organismes soutenus au fonctionnement par le CALQ était de 32 145 $ pour les femmes et de 36 348 $ pour les hommes, un écart d'environ 4 200 $ (13 %) en faveur des hommes.

Continuer à mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur la problématique de la violence faite aux femmes.

Les troisième et quatrième phases de la campagne de sensibilisation à la violence conjugale ont été diffusées au printemps et à l'hiver 2007, sous le thème *La violence conjugale est un crime Contactez votre service de police*.

La première phase de la campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles a débuté le 26 mars pour se terminer le 19 avril 2008 à l'occasion de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Cette première phase porte sur la réalité objective des agressions sexuelles, à savoir ce que sont les agressions sexuelles et qui en sont les principales victimes.

Mener des recherches sur les programmes de prévention de la violence en collaboration avec les organismes des secteurs parapublic et communautaire concernés par la problématique de la violence faite aux femmes.

Le Ministère et l'Université de Montréal ont convenu de réaliser un projet de recherche sur trois ans portant sur l'état de situation et les besoins prioritaires des services d'aide en matière de violence conjugale. Les maisons d'hébergement et les organismes pour conjoints ayant des comportements violents des différentes régions du Québec seront sollicités pour participer à l'étude.

Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.
L'état de situation officiel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale pour l'année 2007 sera disponible en avril 2008.

Élaborer et rendre public le Plan d'action gouvernemental quinquennal 2007-2012 en matière d'agression sexuelle ainsi qu'en assurer la mise en œuvre.
Le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle sera rendu public en avril 2008.

Maintenir le programme À égalité pour décider jusqu'en 2008.
Les subventions du programme À égalité pour décider ont été attribuées pour l'édition 2007-2008 au mois de juin 2007. L'enveloppe budgétaire de 1 M$ a totalement été utilisée et a permis de soutenir 53 projets. Un rapport d'évaluation du programme a été déposé par le ministère de la Famille et des Aînés en août 2007. Ce rapport comprenait des recommandations pour sa reconduction. Le programme a été reconduit par le Conseil des ministres et ses normes ont été approuvées pour trois ans par le Conseil du trésor en février 2008.

Concevoir ou encourager des projets, notamment avec le milieu universitaire, visant l'augmentation de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir.
Un partenariat a été conclu avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour la création d'un Centre de développement Femmes et Gouvernance, qui assurera notamment l'accueil, la formation et l'accompagnement de femmes susceptibles d'occuper des postes d'influence ou de décision. L'annonce officielle de l'entente a été faite le 19 décembre 2007.

Soutenir l'atteinte de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des organismes publics.
Au cours de l'été 2007, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a écrit à ses collègues pour les informer des postes vacants et des mandats échus ou qui le seraient au cours des prochains mois dans les conseils d'administration des sociétés d'État dont ces personnes sont responsables. Les données du Secrétariat aux emplois supérieurs démontrent qu'entre le 7 avril 2006 et le 6 février 2008, la représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 27,5 % à 39,1 %, une augmentation de 42 %.

Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus.
À la fin de mars, 20 CRE sur 21 avaient conclu une entente avec le Ministère, soit 14 ententes spécifiques d'une durée de trois ans et 6 ententes administratives d'une durée d'un ou deux ans.

Les projets soumis sont en lien avec les orientations de la politique. Ils portent principalement sur la deuxième orientation (égalité économique) et sur la sixième orientation (participation des femmes aux instances décisionnelles) de la politique pour l'égalité ainsi que sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Grâce à l'investissement des CRE et de leurs partenaires du milieu, les ententes en région ont permis de tripler le montant investi par le Ministère. La valeur totale des ententes en 2007-2008 est de 2,6 M$.

6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Ministère a participé aux travaux interministériels en lien avec l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et a effectué les étapes préparatoires au lancement de la démarche d'élaboration du plan d'action ministériel de développement durable.

Après avoir contribué entre 2003 et 2006 à l'élaboration du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable, le Ministère a poursuivi ce travail interministériel en participant à sa révision. Depuis l'adoption de la Stratégie, en décembre 2007, le Ministère collabore aux différents travaux liés à sa mise en œuvre et concernant principalement l'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable au Québec.

Pour la réalisation de son premier plan d'action de développement durable, le Ministère a décidé d'amorcer la démarche sur un mode ouvert et participatif en lançant un appel d'idées invitant tout le personnel à proposer des actions qui pourraient être engagées afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale. La période de l'hiver a été consacrée à la préparation de la démarche et à la tenue de rencontres de sensibilisation. Le lancement de l'appel d'idées a été effectué le 31 mars 2008.

7. LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le rapport soumis à l'Assemblée nationale par le Vérificateur général du Québec pour l'année 2006-2007 ne fait état d'aucune recommandation générale ou spécifique qui concerne le Ministère.

ANNEXE]1[

LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (AU 31 MARS 2008)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

- Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r. 1.1);
- Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (M-17.1, r. 2);
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 3);
- Arrêté ministériel concernant les normes en matière d'acquisition, d'utilisation et de gestion de droits d'auteurs des documents détenus par le gouvernement, les ministères et les organismes publics désignés par le gouvernement (S-6.1, r. 0.3).

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine[19]

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 0.1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 1).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2.)

- Règlement sur le comité consultatif de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (B-1.2, r.1);
- Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-1.2, r.2);
- Règlement sur le dépôt légal des films (B-1.2, r.2.1);
- Règlement sur la régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (B-1.2, r.3).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., c. C-59)

- Règlement de régie interne du Conseil du statut de la femme (C-59, r.2).

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

- Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (M-42, r. 1).

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

- Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (M-44, r. 0.0001);
- Règlement sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.1);
- Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.3);
- Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.4);
- Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.5);
- Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02);
- Règlement de régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02.1);
- Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (M-44, r. 0.1).

19. À l'égard de la condition féminine, les fonctions du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine prévues à la présente loi sont confiées à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Décret 306-2007 du 19 avril 2007, (2007) 139 G.O. 2, 1979.

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (S-10.002, r. 1).

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

- Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (S-11.03, r. 1).

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le Syndicat général des employés de Télé-Québec et Télé-Québec (S-12.01, r. 1);
- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 2);
- Règlement sur la délimitation des régions et l'établissement de bureaux de la Société de Télé-Québec (S-12.01, r. 3);
- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (S-12.12.01, r. 5.1);
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Télé-Québec (S-12.01, r. 6);
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Télé-Québec (S-12.01, r. 7);
- Règlement sur la gestion du personnel de Télé-Québec (S-12.01, r. 8);
- Règlement sur les heures de travail et la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Télé-Québec (S-12.01, r. 10);
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Télé-Québec (S-12.01, r. 11);
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 12);
- Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Télé-Québec (S-12.01, r. 13);
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des directeurs techniques de Télé-Québec (S-12.01, r. 14).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

- Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 3).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

- Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);
- Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);
- Règlement de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (B-4, r. 3.1);
- Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);
- Règlement sur les versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r. 5).

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.0.01);
- Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Chartre de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r.0.1);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.3.1);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.4.2);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.4.3);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.4.4);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.6.1);

- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10.01);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.10.2);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement de régie interne du Conseil supérieur de la langue française (C-11, r.14).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

- Règlement sur les conflits d'intérêts à l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.02);
- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C 18.1, r. 0.1.2.1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.2);
- Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 0.1.3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 0.1.4.001);
- Règlement sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet institut (C-18.1, r. 0.1.4.1);
- Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 0.1.6);
- Règlement sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.2);
- Règlement sur le visa (C-18.1, r. 2).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

- Arrêté ministériel concernant le concours pour le Prix France-Québec de l'innovation technologique (C-51, r. 0.01);
- Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (C-51, r. 0.1.2);
- Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);
- Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

ANNEXE]2[

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2007-2008 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)

Programme	Élément	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
02	01	**Aide au fonctionnement**		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	90	4 102,3
		Institutions muséales	121	17 801,4
		Médias communautaires	138	3 738,7
		Organismes de formation - spécialisée	87	2 023,1
		Organismes de formation - supérieure	13	6 457,0
		Organismes de regroupement	33	4 741,2
		Organismes en patrimoine	11	305,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel	13	1 221,2
		Radios autochtones	25	250,0
	01	**Aide aux immobilisations**		
		Crédits réguliers	21	1 033,3
		Service de la dette	331	68 168,2
	01	**Aide aux initiatives de partenariat**		
		Entente ciblée	102	6 516,7
		Entente de développement culturel	53	6 295,7
		Entente de services	21	1 066,9
		Entente interministérielle	2	1 285,0
		Entente spécifique régionale	16	1 211,6
	01	**Aide aux projets**		
		Accueil	200	7 035,8
		Appel de projets culturels pour les Algonquins 2007-2008	5	55,0
		Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2007-2008	100	4 469,7
		Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur 2007-2008	34	500,0
		Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes 2007-2008	27	167,0
		Appel de projets pour l'accueil de spectacles étrangers	3	143,8
		Appels de projets nationaux en développement des pratiques relatives à la jeune relève amateur 2007-2008	24	158,0

Programme	Élément	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
	01	**Autres interventions**		
		Bourses et prix	28	224,3
		Cinémathèque québécoise	1	1 610,0
		Cité des arts du cirque	1	1 668,3
		Compensation pour le boycott des activités culturelles		
		Conseil de presse	1	100,0
		Coopération internationale	26	281,4
		Fonds d'initiatives culturelles	407	730,0
		Mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire	49	309,5
		Remboursement de taxes	67	408,4
		Total du programme 02, élément 01	**1 803**	**151 635,7**
02	**02**	Musée national des beaux-arts du Québec	1	14 952,9
	02	Musée d'art contemporain	1	10 202,2
	02	Musée de la civilisation	1	23 855,7
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	18 587,7
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	13 632,5
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	4 667,2
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	67 942,1
	05	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	747,0
	06	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	60 496,7
	07	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	88 660,0
	08	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	76 052,9
	09	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	22 039,2
		Total du programme 02, éléments 02 à 09	**12**	**401 836,1**
		TOTAL DU PROGRAMME 02	**1 815**	**553 471,8**

Programme	Élément	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Somme versée (000 $)
03	01	Prix Georges-Émile-Lapalme 2006	1	30,0
	01	Projet de recherche « Le français standard en usage au Québec »	1	650,0
	01	Programme de projets pour la promotion de la langue française	22	193,6
	01	Programme de visite des écrivains	1	75,0
	01	Université Laval/Trésor de la langue française	1	120,0
	02	Programme de subventions aux centrales syndicales	3	225,0
	02	Subventions de l'Office de la langue française hors programmes normés	4	3,8
	03	Prix Jules-Fournier 2006	1	5,0
	03	Prix Émile-Ollivier 2006	1	5,0
	03	Prix Raymond-Charrette 2006	1	5,0
		Total du programme 03, éléments 01 à 03	**36**	**1 312,4**
04	02	Programme d'aide financière À égalité pour décider	53	1 000,0
	02	Le réseau et les tables de concertation en condition féminine	18	360,0
	02	Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance »	21	1 200,0
		Total du programme 04, élément 02	**92**	**2 560,0**
		TOTAL DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER	**1 943**	**557 344,2**

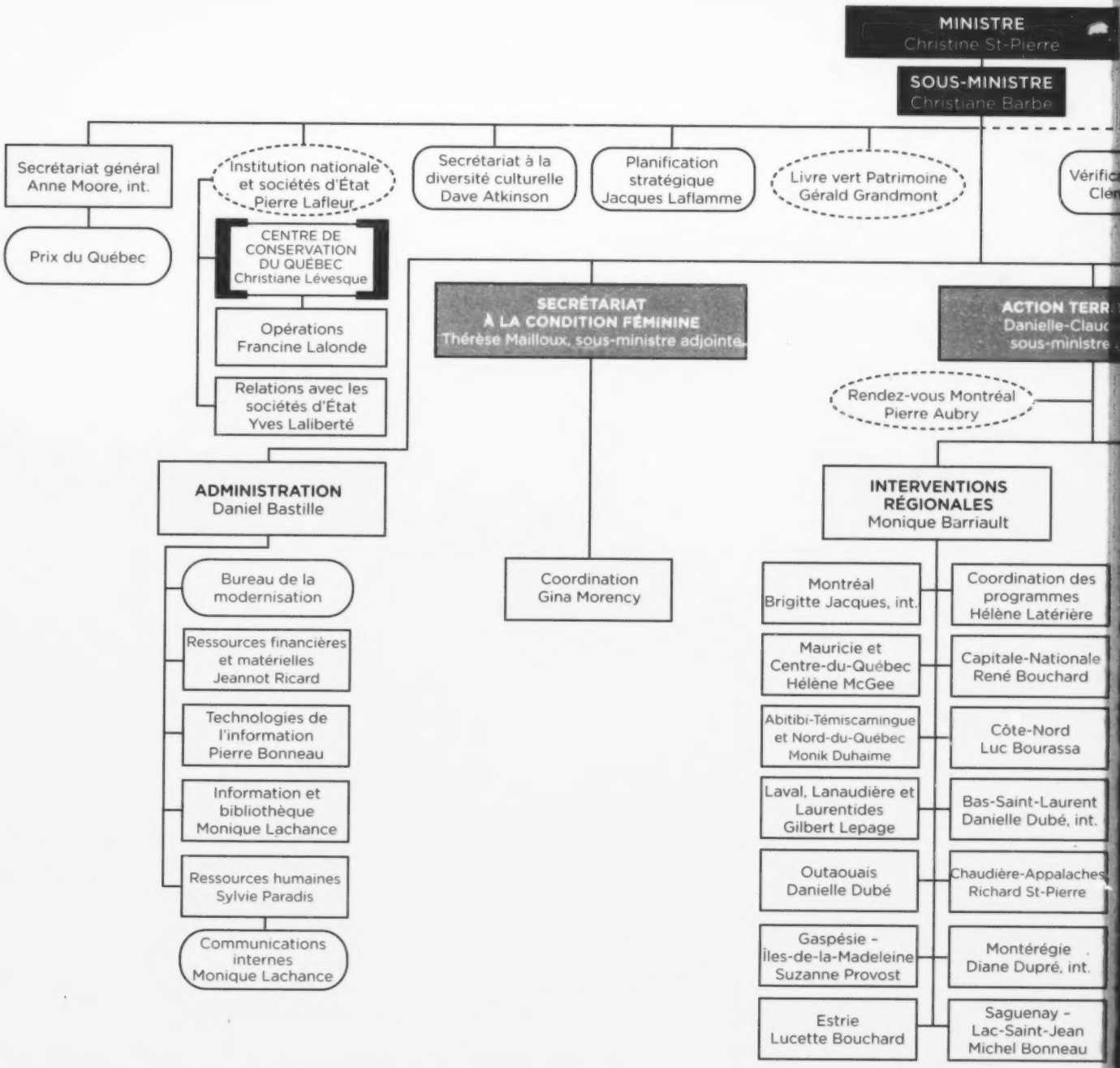
MINISTRE
Christine St-Pierre
SOUS-MINISTRE
Christiane Barbe
Secrétariat général
Anne Moore, int.
Prix du Québec
Institution nationale et sociétés d'État
Pierre Lafleur
CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
Christiane Lévesque
Opérations
Francine Lalonde
Relations avec les sociétés d'État
Yves Laliberté
Secrétariat à la diversité culturelle
Dave Atkinson
Planification stratégique
Jacques Laflamme
Livre vert Patrimoine
Gérald Grandmont
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe
Coordination
Gina Morency
ADMINISTRATION
Daniel Bastille
Bureau de la modernisation
Ressources financières et matérielles
Jeannot Ricard
Technologies de l'information
Pierre Bonneau
Information et bibliothèque
Monique Lachance
Ressources humaines
Sylvie Paradis
Communications internes
Monique Lachance
ACTION TERR
Danielle-Claud
sous-ministre
Rendez-vous Montréal
Pierre Aubry
INTERVENTIONS RÉGIONALES
Monique Barriault
Montréal
Brigitte Jacques, int.
Mauricie et Centre-du-Québec
Hélène McGee
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Monik Duhaime
Laval, Lanaudière et Laurentides
Gilbert Lepage
Outaouais
Danielle Dubé
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Suzanne Provost
Estrie
Lucette Bouchard
Coordination des programmes
Hélène Latérière
Capitale-Nationale
René Bouchard
Côte-Nord
Luc Bourassa
Bas-Saint-Laurent
Danielle Dubé, int.
Chaudière-Appalaches
Richard St-Pierre
Montérégie
Diane Dupré, int.
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Michel Bonneau

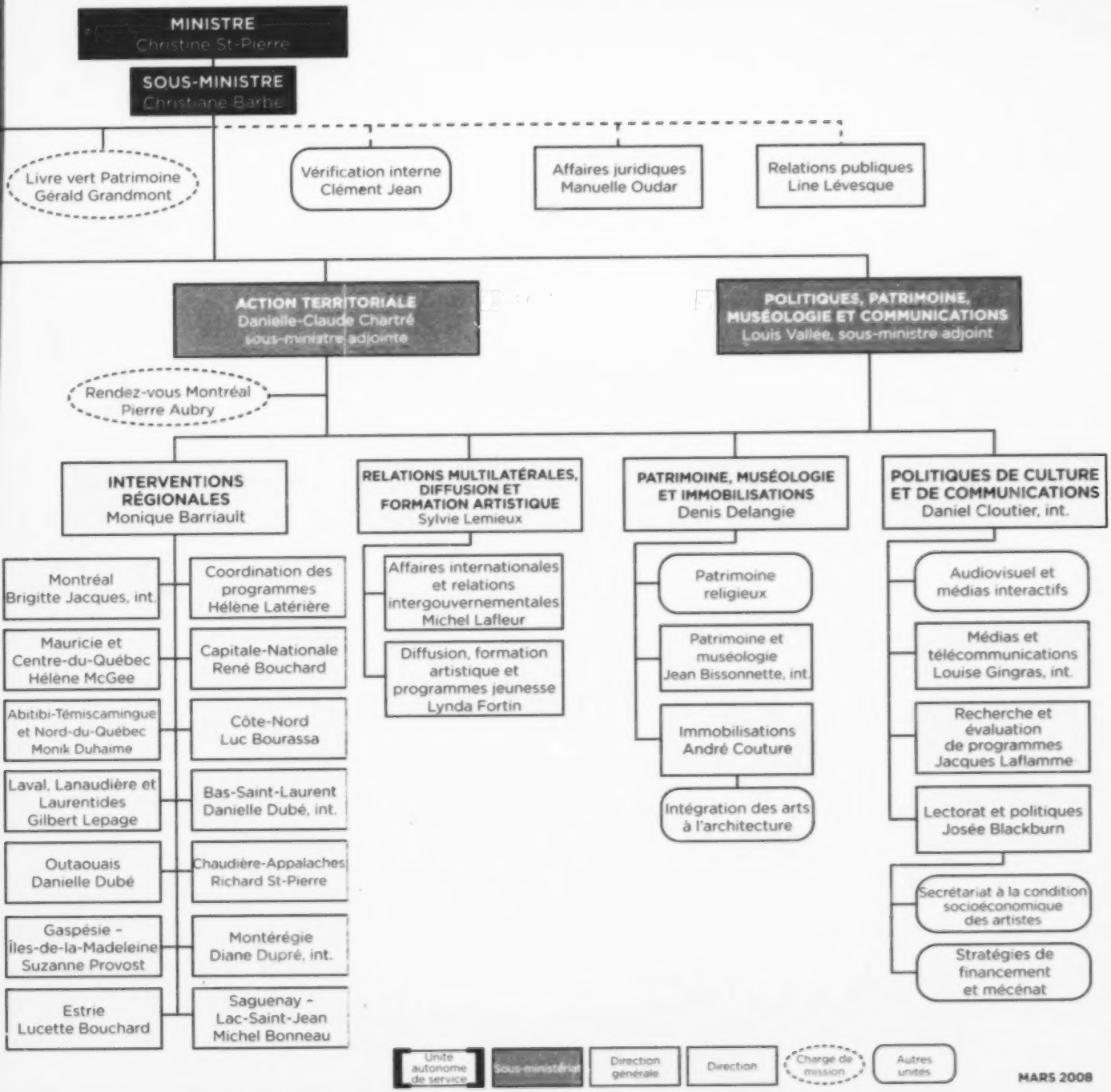
MINISTRE
Christine St-Pierre
SOUS-MINISTRE
Christiane Barbe
Livre vert Patrimoine
Gérald Grandmont
Vérification interne
Clément Jean
Affaires juridiques
Manuelle Oudar
Relations publiques
Line Lévesque
ACTION TERRITORIALE
Danielle-Claude Chartré
sous-ministre adjointe
POLITIQUES, PATRIMOINE, MUSÉOLOGIE ET COMMUNICATIONS
Louis Vallée, sous-ministre adjoint
Rendez-vous Montréal
Pierre Aubry
INTERVENTIONS RÉGIONALES
Monique Barriault
Montréal
Brigitte Jacques, int.
Mauricie et Centre-du-Québec
Hélène McGee
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Monik Duhaime
Laval, Lanaudière et Laurentides
Gilbert Lepage
Outaouais
Danielle Dubé
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Suzanne Provost
Estrie
Lucette Bouchard
Coordination des programmes
Hélène Latérière
Capitale-Nationale
René Bouchard
Côte-Nord
Luc Bourassa
Bas-Saint-Laurent
Danielle Dubé, int.
Chaudière-Appalaches
Richard St-Pierre
Montérégie
Diane Dupré, int.
Saguenay - Lac-Saint-Jean
Michel Bonneau
RELATIONS MULTILATÉRALES, DIFFUSION ET FORMATION ARTISTIQUE
Sylvie Lemieux
Affaires internationales et relations intergouvernementales
Michel Lafleur
Diffusion, formation artistique et programmes jeunesse
Lynda Fortin
PATRIMOINE, MUSÉOLOGIE ET IMMOBILISATIONS
Denis Delangie
Patrimoine religieux
Patrimoine et muséologie
Jean Bissonnette, int.
Immobilisations
André Couture
Intégration des arts à l'architecture
POLITIQUES DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS
Daniel Cloutier, int.
Audiovisuel et médias interactifs
Médias et télécommunications
Louise Gingras, int.
Recherche et évaluation de programmes
Jacques Laflamme
Lectorat et politiques
Josée Blackburn
Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes
Stratégies de financement et mécénat
Unité autonome de service
Sous-ministériat
Direction générale
Direction
Chargé de mission
Autres unités
MARS 2008

SECRÉTARIAT
À LA **POLITIQUE**
LINGUISTIQUE

RAPPORT
ANNUEL DE GESTION
]2007-2008[

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Le 26 août 2007 marquait le trentième anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française, un épisode fondateur de l'histoire linguistique récente du Québec. Le Secrétariat à la politique linguistique s'est associé aux événements qui ont marqué cet anniversaire, tout comme il a participé à diverses initiatives destinées à souligner, en 2008, les quatre siècles de la ville de Québec et, donc, du fait français en Amérique du Nord. La célébration de la vitalité et du rayonnement de la langue française est, en effet, aussi nécessaire à une politique linguistique que le sont la réflexion, la planification, la promotion et la protection.

Par ailleurs, les résultats du dernier recensement de Statistique Canada, celui de 2006, ont été rendus publics en décembre 2007 et en mars 2008. De même, l'Office québécois de la langue française a rendu public, en mars 2008, son *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007*. Dans le sillage de ces événements, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, responsable de la Charte de la langue française, a annoncé des mesures pour promouvoir, valoriser et soutenir le français dans les milieux de travail de la région de Montréal, puisque cette région se démarque sensiblement du reste du Québec en matière linguistique. Le Secrétariat a travaillé étroitement à l'élaboration du plan déposé par la ministre M^me^ St-Pierre et intitulé *Réussir ensemble en français*.

Enfin, plusieurs autres réalisations ont jalonné la dernière année du Secrétariat. Je vous invite à les découvrir dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 du Secrétariat à la politique linguistique.

Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,

Guy Dumas

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et du directeur du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2007-2008 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables, et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Guy Dumas
Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique

Jacques Gosselin
Directeur du Secrétariat
à la politique linguistique

Québec, octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

I. La présentation du Secrétariat à la politique linguistique 6

II. Le contexte 7

III. Les faits saillants 9

IV. Le rappel du plan stratégique 9

V. Les résultats par rapport aux engagements du plan stratégique 10

VI. L'application des exigences législatives 15

Annexe 16
Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2008)

]1[LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

LA MISSION

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française. Chacun de ces organismes occupe un créneau spécifique de la politique linguistique et dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.

LE CONTEXTE

Cette année, plusieurs éléments ont contribué à remettre la question linguistique québécoise à l'avant-plan juridique, politique et médiatique. Mentionnons :

- deux jugements de la Cour d'appel du Québec qui ont invalidé, en août 2007, des dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue d'enseignement;
- la publication, en décembre 2007 et mars 2008, des données démolinguistiques du recensement 2006 de Statistique Canada;
- la question de la langue de service dans les commerces montréalais, débattue dans les médias en janvier 2008;
- le rapport de l'Office québécois de la langue française sur l'évolution de la situation linguistique du Québec, paru en mars 2008;
- les travaux de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles, lesquels ont régulièrement fait ressortir l'attachement des Québécois à la langue française.

Le Québec, certes, demeure une société majoritairement francophone. Mais les données démolinguistiques du recensement de 2006 de Statistique Canada indiquent que le poids relatif de la population de langue maternelle française et celui de la population qui parle le plus souvent le français à la maison (langue d'usage) ont diminué depuis 2001, tant à l'échelle du Canada, qu'à celle du Canada sans le Québec, de l'ensemble du Québec, de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM) ou de l'île de Montréal.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DONT LE FRANÇAIS EST LA LANGUE MATERNELLE, 2001 ET 2006

Année	Canada	Canada sans le Québec	Québec	RMRM	Île de Montréal
2001	22,9 %	4,4 %	81,4 %	68,3 %	53,2 %
2006	22,1 %	4,1 %	79,6 %	65,7 %	49,8 %

Source : Statistique Canada, 2006.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DONT LE FRANÇAIS EST LA LANGUE D'USAGE, 2001 ET 2006

Année	Canada	Canada sans le Québec	Québec	RMRM	Île de Montréal
2001	22,0 %	2,7 %	83,1 %	70,9 %	56,4 %
2006	21,4 %	2,5 %	81,8 %	69,1 %	54,2 %

Source : Statistique Canada, 2006.

La diminution du poids relatif des francophones au Québec serait principalement attribuable à trois facteurs : le faible taux de natalité chez les francophones, l'accroissement considérable du nombre d'immigrants allophones au cours des années 2001-2006 et une moins grande migration interprovinciale des anglophones du Québec.

Par ailleurs, les données du recensement de 2006 indiquent des progressions encourageantes du français auprès des anglophones et des allophones du Québec :

- la connaissance du français chez les anglophones du Québec a progressé (de 66,1 % en 2001 à 68,9 % en 2006);
- les transferts linguistiques des allophones (immigrants et non-immigrants) en faveur du français au Québec augmentent régulièrement depuis dix ans : parmi les allophones québécois qui ont effectué un transfert linguistique, 51 % avaient adopté le français comme langue d'usage en 2006, comparativement à 46 % en 2001 et à 39 % en 1996;
- en 2006, parmi l'ensemble des allophones (immigrants et non-immigrants) établis au Québec, environ 24 % ont déclaré parler le français le plus souvent à la maison (comparativement à 20 % en 2001), alors que 21 % ont déclaré parler l'anglais le plus souvent à la maison (comparativement à 22 % en 2001);
- l'utilisation du français est en hausse chez les travailleurs immigrants allophones du Québec, lesquels ont déclaré utiliser le plus souvent le français au travail (seul ou avec une autre langue) dans une proportion de 63 % en 2006 (comparativement à 60 % en 2001).

Malgré ces avancées et malgré les progrès évidents du français au Québec au regard de la situation qui prévalait avant que ne soient adoptées des lois linguistiques, les données du dernier recensement font ressortir des tendances démographiques lourdes qui représentent un enjeu central pour l'évolution de la situation linguistique québécoise. Aussi l'application de la politique linguistique québécoise s'avère-t-elle plus nécessaire que jamais.

]III[LES FAITS SAILLANTS

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner, en 2007-2008, les faits saillants suivants :

- la réalisation d'une campagne nationale de publicité qui, pour souligner le 30e anniversaire de la Charte de la langue française, s'est articulée autour du thème « La langue française, elle est bien québécoise »;
- le lancement, par la ministre, d'une série de mesures de promotion, de protection et de valorisation de la langue française, particulièrement pour la région de Montréal;
- la mise en œuvre d'un concours d'écriture pour les jeunes de toutes les écoles du Québec;
- la conception et la publication d'une brochure intitulée *La langue française au Québec – 400 ans, quelques repères* qui présente la chronologie des grandes dates qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec.

]IV[LE RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Rendu public en mai 2005, il fixe trois grandes orientations :

- renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires;
- valoriser et généraliser une langue de qualité;
- consolider la politique linguistique du Québec.

]V[LES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE

RENFORCER LE FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES[1]

RÉUSSIR ENSEMBLE EN FRANÇAIS

Ainsi que le soulignait la commission Gendron en 1972, « la seule motivation profonde que les non-francophones puissent avoir au Québec pour utiliser quotidiennement le français, c'est d'être en situation de s'en servir constamment dans les communications de travail[2] ». C'est dans cet esprit que la Charte de la langue française vise notamment à faire du français la langue habituelle du travail et affirme le droit de tout travailleur d'exercer ses activités en français. Depuis l'adoption de la Charte, des progrès importants ont été réalisés à ce chapitre, particulièrement auprès des entreprises comptant plus de 49 employés. Afin de soutenir également les plus petites entreprises et donner un nouvel élan à la francisation des milieux de travail, un plan de mesures, élaboré conjointement par le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, a été proposé par la ministre en mars 2008.

Le plan d'action de la ministre, intitulé *Réussir ensemble en français*, s'articule autour des trois objectifs suivants :

- donner un nouvel élan à la francisation des entreprises;
- promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces afin de mieux servir les consommateurs;
- valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

Adopté un peu avant la fin de l'année 2007-2008, il prévoit neuf mesures dont la réalisation débute en 2008-2009 et s'échelonnera sur deux ans.

Rappelons que *Réussir ensemble en français* complète des mesures annoncées presque simultanément par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour améliorer la maîtrise du français chez les écoliers, et par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour accélérer la francisation des personnes immigrantes. Aboutissement d'un important travail de concertation gouvernementale, les trois plans rendus publics en février et mars 2008 totalisent près de 80 M$ injectés dans de nouvelles mesures destinées à soutenir le français au Québec.

1. Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le présent rapport annuel de gestion fait état des résultats de la Société par rapport aux engagements de son plan stratégique.
2. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La langue de travail*, Rapport, Québec, 1972, p. 132.

VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

]OBJECTIF [

Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue

« METS LA MAIN SUR TON MOT PRÉFÉRÉ », UN CONCOURS D'ÉCRITURE POUR LES JEUNES

Dans la foulée du 30e anniversaire de la Charte de la langue française et pour stimuler la fierté des jeunes pour la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a organisé un concours d'écriture, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
Ce concours s'est adressé aux élèves québécois fréquentant une classe d'accueil ou de francisation (formation des jeunes), ou encore le troisième cycle d'une école primaire ou l'un des deux cycles d'une école secondaire (francophones et anglophones, publiques et privées).

Les textes soumis par les élèves devaient s'inspirer du mot ou de l'expression de la langue française qu'ils préfèrent et avoir une longueur de 200 à 400 mots. Toutes les formes étaient autorisées : poème, chanson, récit, conte, anecdote... La période de réception des textes se terminait le 4 avril 2008 et le nom des sept lauréates et lauréats sera dévoilé en juin 2008.

]OBJECTIF [

Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec

UN COLLOQUE SUR LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Dans la perspective de la célébration du 400e anniversaire de la ville de Québec et de la tenue du Sommet de la Francophonie en 2008, le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française, a travaillé à la préparation de l'organisation d'un colloque sur les variétés de français dans le monde.

Ce colloque traitera de la variation en français et des enjeux liés à la reconnaissance et à la prise en compte des variétés de français. Il se tiendra sur invitation (environ une centaine) à Québec, les 21, 22 et 23 septembre 2008. Il réunira des spécialistes d'horizons professionnels variés provenant, pour la plupart, de différents États de la francophonie.

LE PROGRAMME « PARLEZ-MOI D'UNE LANGUE! » POUR LES ÉLÈVES DES CÉGEPS ET COLLÈGES

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le programme *« Parlez-moi d'une langue! »* a permis, en 2007-2008, à 101 écrivains et professionnels de la langue de participer à 134 activités dans 36 établissements d'enseignement collégial du Québec.

La subvention accordée à l'UNEQ en 2007-2008 est de 75 000 $. L'essentiel de cette somme sert à payer les honoraires, le transport et les frais de séjour des conférenciers invités par les collèges et cégeps de l'ensemble du Québec. Moins de 15 % de la subvention couvre les frais de gestion du programme.

LE NOUVEAU PORTAIL DU RÉSEAU DES CORPUS LEXICAUX QUÉBÉCOIS

À la suite d'une subvention de 40 000 $ à l'Université de Montréal, une interface plus conviviale a été conçue pour faciliter l'interrogation de 14 corpus qui font partie du réseau des corpus lexicaux québécois. Ces corpus, qui proviennent de cinq universités différentes, sont interrogeables simultanément depuis que le nouveau portail est devenu opérationnel, en octobre 2007. On y accède par l'entremise du site Internet du Secrétariat à la politique linguistique (http://www.spl.gouv.qc.ca/cgi/rali/SPL-CLQ.cgi).

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA LANGUE ET LA PRODUCTION D'OUTILS LINGUISTIQUES

Le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2007-2008, de 22 subventions totalisant 193 600 $. Mentionnons les subventions à diverses activités de promotion du français – la Journée des dictionnaires, le concours Le français à l'affiche, la Journée de l'Hymne au printemps, la Caravane des dix mots, notamment – ou à des organismes comme la Fédération internationale des professeurs de français, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, Impératif français et le Mouvement parlons mieux.

De plus, grâce à l'appui du gouvernement depuis six ans, un projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec* est en préparation à l'Université de Sherbrooke. Ce dictionnaire décrira l'usage valorisé du français québécois et illustrera les mots et les sens courants à l'aide de citations et d'exemples tirés en majeure partie du patrimoine culturel, scientifique et littéraire québécois. La subvention accordée cette année, par l'entremise du Secrétariat à la politique linguistique, est de 650 000 $.

Une subvention de 120 000 $ a par ailleurs, cette année encore, été accordée au Trésor de la langue française du Québec de l'Université Laval pour l'enrichissement de son Fichier lexical.

CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

LA COHÉRENCE ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

]OBJECTIF[

Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique

LE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ADMINISTRATION QUÉBÉCOISE

Le Secrétariat est régulièrement consulté par les ministères et organismes de l'administration québécoise qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise.

]OBJECTIF[

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances

LES CONTESTATIONS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité.

Au cours du présent exercice, la Cour d'appel du Québec a rendu deux jugements (Nguyen et Bindra) dans lesquels elle déclarait inopérants les alinéas 2 et 3 de l'article 73 de la Charte de la langue française. Ces dispositions, entrées en vigueur en octobre 2002, visent notamment à faire en sorte que l'enseignement reçu en anglais au Québec, dans une école privée non subventionnée, ne puisse permettre à des enfants d'acquérir un droit transmissible à l'enseignement en anglais dans le réseau public ou privé subventionné québécois.

À la suite de ces décisions, le gouvernement, par l'entremise du Procureur général du Québec, a obtenu l'autorisation de la Cour d'appel de suspendre l'exécution des deux jugements. Il a également obtenu l'autorisation de la Cour suprême du Canada d'en appeler. Ainsi, les alinéas 2 et 3 de l'article 73 de la Charte de la langue française continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'un jugement final de la Cour suprême intervienne.

LES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

En 2007-2008, le Secrétariat a rencontré, à plusieurs reprises, des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères pour les renseigner sur la politique linguistique québécoise. Mentionnons, à titre d'exemples, une présentation à la Délégation générale du Québec à Londres et une autre à un groupe de professeurs de français du Danemark, qui effectuaient un stage au Québec.

LE SITE INTERNET DU SECRÉTARIAT

Le contenu du site Internet du Secrétariat est essentiellement axé sur les différents aspects de la politique linguistique québécoise. En 2007-2008, la moyenne mensuelle de visiteurs était de 4 053, le nombre de pages vues chaque mois était de 8 820 et la durée moyenne de chaque session était de 3 minutes 8 secondes.

Les textes les plus consultés ont été ceux des brochures *Rédiger... simplement, La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (version anglaise, en particulier) et *Vivre en français au Québec* (versions française et anglaise). Les autres pages auxquelles les internautes ont recouru le plus souvent ont été celles du nouveau portail du réseau des corpus lexicaux, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la nouvelle Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

LES PUBLICATIONS DU SECRÉTARIAT

Les brochures et publications du Secrétariat sont accessibles par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Internet. En 2007-2008, le Secrétariat a posté près de 5 000 exemplaires de ses différentes brochures et publications. Quant aux téléchargements et aux consultations directes dans Internet, ils se sont chiffrés à 400 par mois en moyenne.

Cette année, les publications les plus demandées par la poste ont été, dans l'ordre : *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues), *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues), *Rédiger... simplement* (une réimpression de 3 000 exemplaires a été faite en janvier 2008 pour pouvoir répondre à la demande) et la nouvelle brochure publiée en mars 2008, *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères*.

LA CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

]OBJECTIF[

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française

LE PRIX GEORGES-ÉMILE-LAPALME

Le prix Georges-Émile-Lapalme 2007, qui représente la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, a été décerné à l'éditeur de poésie Gaston Bellemare, en hommage à son engagement exceptionnel en faveur de la poésie.

]OBJECTIF[

Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique

LE 30e ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

À l'occasion du 30e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a participé à l'organisation d'une campagne de promotion de la langue française qui a débuté le 26 août 2007. Orchestrée autour du thème « La langue française, elle est bien québécoise », cette campagne comportait quatre volets :

- un message diffusé à la télévision;
- un message affiché dans le métro montréalais et sur les autobus des réseaux de transport public de Montréal, Québec et Gatineau;
- un bandeau apparaissant dans différents sites Internet tels le portail du gouvernement du Québec, Canoë, Radio-Canada et Sympatico MSN;
- un bandeau publicitaire paru dans les quotidiens francophones du samedi 25 août 2007, une publicité dans le magazine *L'actualité* (septembre 2007) et une autre dans le magazine *FORCES* (octobre 2007).

LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC - 400 ANS, QUELQUES REPÈRES

La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères est une brochure de 32 pages réalisée par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française, pour marquer l'anniversaire des 400 ans de vie en français au Québec.

Conçue pour le grand public, la brochure retrace une cinquantaine de dates associées à des événements culturels, politiques et sociaux qui ont eu une incidence sur l'évolution linguistique du Québec. Les dates sont soutenues par des citations, des illustrations et, lorsque le chiffre existe, par le nombre de personnes de langue française habitant alors au Québec.

L'enthousiasme suscité par la distribution des premiers exemplaires de la brochure au début du mois de mars 2008, soit dès la publication, a conduit à une réimpression immédiate et à un plan de distribution ciblé, non plus uniquement sur la diffusion, depuis le 1er avril 2008, par l'entremise d'Internet (http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/brochures/400ans/400ans.html), mais également sur une diffusion plus large qui inclut, par exemple, les réseaux de la culture, de l'éducation et des délégations du Québec à l'étranger.

LA VEILLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

]OBJECTIF[

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise

LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

En 2007-2008, le Secrétariat a continué, à l'occasion de diverses activités internationales, à mettre en valeur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Dans le domaine de la coopération linguistique, mentionnons ses collaborations avec le Welsh Language Board, le Comité mixte Québec-Catalogne, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les organismes de gestion linguistique de la Communauté française de Belgique et de la Suisse, la Commission permanente de coopération franco-québécoise et le Groupe de travail franco-québécois en matière de modernisation de l'État.

]VI[L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Pour l'application des exigences législatives touchant l'accès à l'égalité en emploi, l'allègement réglementaire et administratif, le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics, le développement durable et les changements climatiques, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration, la protection des renseignements personnels ainsi que les recommandations du Vérificateur général du Québec, voir la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

]ANNEXE[

LOI ET RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2008)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.0.01);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.3.1);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.4.2);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.4.3);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.4.4);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.6.1);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10.01);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.10.2);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement de régie interne du Conseil supérieur de la langue française (C-11, r.14).

Québec